

MAIRIE DE SAINT-MANDRIER-SUR-MER
PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS 2022

Etaient présents : M. VINCENT Gilles, Maire – Mme ESPOSITO Annie – Mme DEFAUX Catherine (arrivée à 18h47) – Mme VIENOT Véronique – M. BLANC Romain (arrivé à 18h45) – Mme DEMIERRE Colette – M. VINCENT Romain – Mme PICHARD Laure – Mme BECCHINO BEAUDOUARD Sylvie – M. QUENET Xavier – Mme MATHIVET Séverine – M. DEDONS Fabrice – Mme LABROUSSE Sylvie – M. FONTANA Alain – M. CAILLEAUX Rémi – Mme ARGENTO Katia – Mme SAUQUET Adeline – M. FRANCESCHINI Damien – M. CLAVE Denis – M. LE PEN Jean-Ronan – M. CALMET Pierre.

Pouvoirs : M. MARIN Michel pouvoir à Monsieur le Maire – M. TOULOUSE Christian pouvoir à Mme ESPOSITO Annie – M. CHAMBELLAND Michel pouvoir à Mme Véronique VIENOT – M. LABASTIE Eric pouvoir à Mme DEMIERRE Colette – Mme ASNARD Marjorie pouvoir à M. VINCENT Romain – Mme RASTOUIL Angélique pouvoir à Mme PICHARD Laure – M. DEZERAUD Philippe donne pouvoir à M. LE PEN Jean-Ronan – Mme MONTAGNY Nolwenn donne pouvoir à M. CLAVE Denis.

Secrétaire de séance : M. FRANCESCHINI Damien (à l'unanimité).

Le PV de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

FINANCES

1- PRESENTATION DE L'ANALYSE PROSPECTIVE – CABINET KPMG

En préambule de la présentation du Rapport d'Orientations budgétaires, le Cabinet KPMG présente l'analyse rétrospective et prospective. Cette étude a été réalisée dans la perspective de construire une esquisse de la stratégie financière de la Commune.

Première partie prospective, de manière à partager ensemble les indicateurs utilisés. Puis une seconde partie prospective, où divers scénarios ont été envisagés.

Le détail de cette analyse rétrospective et prospective est annexé au présent procès-verbal.

Le Conseil délibérant, **PREND ACTE** de la présentation de l'analyse rétrospective et prospective réalisée par le Cabinet KPMG.

M. Denis CLAVE : *« Pourquoi avoir fait appel à des consultants externes ? Je pensais que la Commune avait des compétences en interne pour pouvoir réaliser cette analyse ? Et par ailleurs, quel a été le coût de cette étude ? »*

M. le Maire : *J'ai déjà répondu à la première question en introduction en vous disant qu'on souhaitait avoir une analyse extérieure car nous allons devoir prendre des décisions importantes pour les années à venir. Si nous n'avions pas eu cette vision extérieure, certains auraient pu nous reprocher de nous être trompés. Or, il se trouve que l'analyse réalisée par KPMG est la même analyse que nous avons faite en interne. Deuxièmement, nous ne sommes pas les seuls à faire cela : la Métropole a aussi réalisé ce même type d'audit. Une vision extérieure nous permet de mieux définir notre stratégie pour les années à venir. Combien cela coûte ? »*

Mme Annie ESPOSITO : *Environ 8000 euros TTC, pas tout à fait.*

M. Jean-Ronan LE PEN : *Dans la commande KPMG, est-ce que vous avez orienté quelque peu les conclusions ? La commande était-elle de faire une analyse du passé pour faire une projection dans le futur ? Ou alors, la commande était-elle cadrée ? Et dans quelle mesure ? »*

Mme Annie ESPOSITO : *La commande a été faite en deux parties. Une première partie rétrospective a mis en avant une gestion saine des finances de la Commune, ce que nous disons depuis le début du mandat : les chiffres le disent.*

La deuxième partie prospective incluait la fin du mandat et au-delà. Le Cabinet KPMG, comme toutes les sociétés d'audit, a travaillé avec les documents et les chiffres communiqués, avec notamment tous les comptes administratifs validés, comme chaque année, par le trésor public et le préfet.

Aucune orientation n'a été demandée. La seule question posée était : compte tenu des projets que nous souhaitons développer, est-ce que cela sera réalisable financièrement ? C'est la question que l'on se pose depuis deux ans lorsque nous préparons les budgets.

Bien évidemment, nous avons des compétences en interne. Le débat que l'on va avoir et le rapport que je vais vous présenter prouveront justement qu'on a ces compétences en interne et que les réflexions menées sont en phase avec ce que l'on veut faire après.

Les décisions que l'on va prendre cette année seront des décisions importantes pour les Mandréens. Il était donc primordial de mener cette analyse.

M. Jean-Ronan LE PEN : Etant donné que seule la hausse de la taxe foncière a été analysée, est-ce le seul levier sur lequel vous avez demandé à KPMG de travailler ? D'autres leviers existent, par exemple, sur les résidences secondaires : ce qui n'a pas été mis en œuvre par KPMG. Donc pourquoi n'ont-ils pas donné d'autres scénarios ?

Mme Annie ESPOSITO : Nous n'avons pas énormément de leviers de recettes au niveau de la Commune. Les seuls leviers que l'on peut avoir sont les leviers fiscaux. Alors, nous savons tous que la taxe d'habitation a été abandonnée, on sait aussi qu'elle est compensée sur des valeurs de 2017, au fur et à mesure cette compensation va diminuer. Ensuite, concernant la taxe sur les résidences secondaires, cette année ces taxes sont capées. Mais effectivement, KPMG a étudié tous ces leviers. Nous n'avons pas trop de marge de manœuvre outre celle de moins dépenser. Mais que je pense que les questions que vous allez vous poser vont trouver des réponses dans le débat d'orientations budgétaires. »

2- DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES – 2022

L'article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales dispose que le Maire présente au Conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8 du même Code.

Madame la 1^{ère} Adjointe, déléguée aux affaires financières et budgétaires présente le Rapport d'Orientations budgétaires.

M. Jean-Ronan LE PEN : « Concernant l'emprunt, à l'heure d'aujourd'hui les taux d'emprunts sont encore très bas. Etant donné la situation internationale, est-ce que nous n'avons pas intérêt à faire dès maintenant un emprunt au vu des taux ? Est-ce que vous l'avez envisagé ?

Mme Annie ESPOSITO : Oui bien sûr mais on fait un emprunt quand on en a besoin et que des dépenses sont envisagées. Au jour d'aujourd'hui, nous n'en avons pas besoin.

M. Jean-Ronan LE PEN : Nous n'en avons pas besoin car nous augmentons l'impôt...

Mme Annie ESPOSITO : L'impôt que l'on augmente permet de rétablir notre marge brute et notre marge nette. L'emprunt va nous aider dans l'investissement, alors que l'impôt va nous aider dans la section de fonctionnement. Nous ne sommes pas obligés de faire un emprunt. On ne va pas faire un emprunt parce que les taux sont bas, mais parce qu'on en a besoin. Mais j'imagine que, l'année prochaine, malgré l'inflation, on ne sera pas sur un taux d'emprunt à 5 %. D'autres questions ?

M. Denis CLAVE : Compte tenu des évolutions, est-ce que la Commune pourrait lancer un projet, par exemple, un plan d'économie comme le font certaines entreprises ?

Mme Annie ESPOSITO : Alors, nous avons déjà le projet : pour pouvoir faire des économies, on va travailler sur comment la Commune se situe par rapport aux subventions, à la récupération de nos impayés, à la manière de faire des économies d'énergie, par exemple, avec la pose de lumières LED ou la pose de panneaux solaires que l'on va mettre au-dessus du foyer. Donc on y travaille déjà et on va rechercher moins de dépenses et plus de gains.

M. Denis CLAVE : *Est-ce que l'on pourrait avoir un tableau de bord où tous les mois, on ferait le point sur ce que l'on a fait et ce que l'on a gagné ?*

Mme Annie ESPOSITO : *Oui bien sûr, je peux faire un document si vous le souhaitez mais ce projet on l'a déjà, c'est quelque chose que nous pouvons aussi traiter en Commission des finances. On le met en place et on vous associera.*

M. Jean-Ronan LE PEN : *Concernant le projet Fliche Bergis, on n'a pas encore eu vent du permis de construire. Est-ce que les 1 million 9 euros budgétés vont vraiment être dépensés en 2022 ?*

Mme Annie ESPOSITO : *Au jour d'aujourd'hui, comme on fait pour chaque débat d'orientations budgétaires, on se doit de travailler comme on avait prévu de le faire.*

L'AP-CP du projet Fliche Bergis a été votée et budgétée pour cette année. Si on ne peut pas démarrer le projet, cela repartira à l'année d'après, c'est ce que l'on appelle les restes à réaliser.

Quand bien même on ne démarrerait pas le projet ou on ne dépenserait pas tout, on ne disposerait pas pour autant de la différence. On a un budget, on a une AP-CP et on doit s'y tenir. On se garde la possibilité de rembourser le montant total de ce programme. »

Mme ESPOSITO présente la seconde partie du Rapport d'Orientations Budgétaires portant sur le budget annexe des gîtes communaux.

Le Conseil délibérant, **DECIDE A L'UNANIMITE** d'avoir été destinataire d'une copie du Rapport d'orientations budgétaires joint à la note de synthèse, présenté et débattu en séance et d'approuver que le débat d'orientation budgétaire a été tenu conformément à la réglementation en vigueur.

3- ADOPTION DU REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER

Par une délibération en date du 26 juillet 2021, la Commune a adopté le référentiel M57 depuis le 1^{er} janvier 2022. Le règlement budgétaire et financier devient désormais obligatoire et a pour objectif principal de clarifier et de rationaliser l'organisation financière et la présentation des comptes locaux.

Le Conseil délibérant, **DECIDE A L'UNANIMITE** d'adopter le présent Règlement budgétaire et financier.

STATUT DE L'ELU

4- ETAT RELATIF AUX INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS COMMUNAUX

Les communes doivent établir chaque année, avant l'adoption du budget, un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant en Conseil municipal.

M. Jean-Ronan LE PEN : *« A quoi correspond l'indemnité de syndicat indiquée dans l'annexe ?*

M. le Maire : *C'est l'indemnité d'un conseiller municipal qui préside le Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers (SIVAAD).*

M. Jean-Ronan LE PEN : *D'accord, d'autres conseillers ne sont-ils pas membres de syndicats ?*

M. le Maire : *En ce qui concerne les syndicats dépendant de la Commune, non.*

Mme Annie ESPOSITO : *Ce que vous avez là, ce sont les indemnités que les élus perçoivent de par leur fonction d'élu à Saint-Mandrier.*

M. Jean-Ronan LE PEN : *Donc Monsieur le Maire, vous ne touchez aucune indemnité en étant président du SITTOMAT ?*

M. le Maire : *Oui mais je suis délégué au SITTOMAT par la Métropole. »*

Le Conseil délibérant, **PREND ACTE** de l'état relatif aux indemnités de fonctions des élus communaux.

SUBVENTIONS

5- DEMANDE D'UNE SUBVENTION AUPRES DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU VAR DANS LE CADRE DU PROJET D'AMENAGEMENT D'UN NOUVEAU FOYER DES JEUNES ET D'UNE MEDIATHEQUE EN CENTRE VILLAGE – ANNEE 2022

Dans le cadre de sa politique d'action sociale et dans la limite de ses dotations budgétaires, la CAF du Var peut accorder une aide à l'investissement des projets structurants.

Le projet de création d'un nouveau foyer des jeunes et d'une médiathèque en centre-village est estimé à 1 393 100,00 € HT, comprenant les frais d'études et de travaux d'aménagement des espaces. Le montant prévisionnel de cette opération est de 1 671 720,00 € TTC.

Il est proposé de solliciter auprès de la CAF du Var une aide financière d'un montant de 171 512,00 € correspondant à un financement de 12 % du projet.

M. Jean-Ronan LE PEN : *« C'est une deuxième demande, est-ce que vous avez la raison pour laquelle la demande de subvention n'avait pas été acceptée la première fois ? »*

M. le Maire : *« Pourquoi dites-vous qu'elle n'a pas été acceptée ? Encore une fois, nous passons en Conseil municipal toutes les informations en totale transparence. Autrement dit, dans la mesure où le montant augmente un peu, on refait une demande de subvention avec le nouveau montant, et il n'y a pas que pour la CAF mais pour tous les organismes qui nous aident. »*

M. Denis CLAVE : *« Il a été dit dans le texte : « ce dossier a été présenté mais n'a pas été retenu », qu'est-ce qu'il faut entendre par là ? »*

M. le Maire : *« Il n'a pas été retenu en 2021, nous présentons des demandes de subvention pour 2022 et en sachant qu'en 2021, la propriété Fliche avait été retenue. »*

Le Conseil délibérant, **DECIDE A L'UNANIMITE** d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une aide financière d'un montant de 171 512,00 € auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Var.

6- DEMANDE D'UNE SUBVENTION AUPRES DE LA DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES PACA DANS LE CADRE DU PROJET D'AMENAGEMENT D'UN NOUVEAU FOYER DES JEUNES ET D'UNE MEDIATHEQUE EN CENTRE VILLAGE – ANNEE 2022

La demande d'une subvention auprès de la direction régionale des affaires culturelles PACA dans le cadre du projet d'aménagement d'un nouveau foyer des jeunes et d'une médiathèque en centre-village est retirée de l'ordre du jour.

7- DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DANS LE CADRE DE L'ACHAT DE VETEMENTS POUR LE CENTRE COMMUNAL DES FEUX DE FORET – SAISON 2022

Chaque année, le Centre Communal des Feux de Forêt enregistre des départs et des arrivées de patrouilleurs. Dès lors, il convient de renouveler les équipements usés et d'acquérir des équipements pour doter les nouveaux arrivants. Cet achat porte plus précisément sur l'acquisition de pantalons dont le coût total s'élève à 1 485,00 € TTC. Le Conseil départemental subventionne à hauteur de 50% de la dépense.

Le Conseil délibérant, **DECIDE A L'UNANIMITE** d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une aide financière d'un montant de 742,50 € auprès du Conseil départemental.

8- ADOPTION DU REGLEMENT DE LA POLICE MUNICIPALE

Le Conseil délibérant, **DECIDE A L'UNANIMITE** d'approuver l'adoption du Règlement de la Police municipale ayant pour objet l'organisation des conditions d'exécution du travail au sein du service.

9- DELIBERATION CADRE RELATIVE AU REGIME INDEMNITAIRE DES AGENTS DE LA POLICE MUNICIPALE

Le Comité technique du 28 février dernier a émis un favorable à l'unanimité quant au nouveau régime indemnitaire des agents de la Police municipale.

L'instauration du régime indemnitaire poursuit deux objectifs :

- la simplification du régime indemnitaire en affichant une délibération cadre prescrivant l'ensemble des droits accordés aux agents de la filière Police Municipale ;
- une revalorisation du dispositif indemnitaire afin de répondre aux problématiques de recrutement au sein de la Police Municipale.

A – INDEMNITE SPECIALE MENSUELLE DE FONCTION (ISMF)

L'indemnité spéciale mensuelle de fonction (ISMF) est déjà en vigueur au sein de la collectivité. L'indemnité spéciale de fonctions est versée mensuellement aux agents stagiaires et titulaires. Le taux maximum est de :

- 20% du traitement mensuel brut pour les Gardiens-Brigadiers et les Brigadiers Chefs Principaux ;
- 22% du traitement mensuel brut pour les Chefs de Service jusqu'à l'indice brut 380 ;
- 30% du traitement mensuel brut pour les Chefs de service au-delà de l'indice brut 380.

Les agents de la Police Municipale bénéficieront à minima du taux de 20% du traitement brut mensuel.

B – INDEMNITE D'ADMINISTRATION ET DE TECHNICITE (IAT)

Dans le cadre du crédit global, il est proposé de verser une IAT aux agents stagiaires et titulaires comme suit :

- les agents de la brigade de jour percevront une IAT dont le coefficient minimal sera de 1 et le coefficient maximal sera de 8 ;
- les agents de la brigade de nuit percevront une IAT dont le coefficient sera de 8 ;
- les agents de catégorie B dont l'indice brut est supérieur à 380 sont susceptibles de bénéficier de l'IAT, dès lors qu'ils effectuent des missions impliquant la réalisation effective d'heures supplémentaires (indemnité horaire pour travaux supplémentaires – IHTS).

C – INDEMNITE HORAIRE POUR TRAVAIL NORMAL DE NUIT

En application de la délibération du Conseil municipal du 28 juillet 2014, les agents de la Police Municipale bénéficient d'une majoration de 0.80 € par heure au titre des heures accomplies entre 21 heures et 6 heures du matin. Il est proposé de réévaluer la majoration comme suit :

- Indemnité horaire pour travail de nuit (montant légal) : 0.17 €
- Majoration horaire spéciale pour travail intensif : 0.80 €

Soit un montant total de 0.97 € par heure.

M. Pierre CALMET : *« Nous essayons de comprendre ce besoin d'instaurer un régime indemnitaire pour les agents de la Police municipale, cela s'explique-t-il par une difficulté à recruter ou bien alors est-ce que ce qu'on s'aligne sur les autres communes ?*

M. le Maire : *Toutes les communes appliquent le même régime indemnitaire puisque la loi est la même pour toutes les Communes.*

Alors certes, le pourcentage peut être modifié par les communes. Il y a un minimum et ensuite les communes peuvent décider d'augmenter ces taux. Pour l'indemnité spéciale mensuelle de fonction par exemple, cela

varie mais le minima chez nous est de 20 %. Donc vous voyez que, pour les Gardiens-Brigadiers et les Brigadiers Chefs Principaux, le minimum a été retenu. »

Le Conseil délibérant, **DECIDE A L'UNANIMITE** d'approuver l'adoption de la délibération cadre relative au régime indemnitaire des agents de la Police Municipale qui entrera en vigueur à compter du 1^{er} avril 2022.

10- AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION CADRE CONCERNANT LA MISE EN ŒUVRE D'UNE PERIODE DE PREPARATION AU RECLASSEMENT

Le décret n° 2019-172 du 5 mars 2019 a institué une période de préparation au reclassement au profit des fonctionnaires territoriaux reconnus inaptes à l'exercice de leurs fonctions. Désormais, le fonctionnaire bénéficie d'une Période de Préparation au Reclassement (PPR) avec droit au maintien de son traitement d'une durée maximale d'un an. Cette période est assimilée à une période de service effectif.

La PPR a pour objet de préparer et, le cas échéant, de qualifier son bénéficiaire pour l'occupation de nouveaux emplois compatibles avec son état de santé, s'il y a lieu en dehors de sa collectivité ou de son établissement public d'affectation. En outre, elle vise à accompagner la transition professionnelle du fonctionnaire vers le reclassement.

Cette période peut être effectuée dans la collectivité d'affectation, ou en dehors de celle-ci. La période de préparation au reclassement peut comporter des périodes de formation, d'observation, d'immersion sur un ou plusieurs postes.

La PPR repose sur l'établissement par convention d'un projet qui définit :

- le contenu même de la préparation au reclassement ;
- les modalités de mise en œuvre de la PPR ;
- la durée au-delà de laquelle l'intéressé présente sa demande de reclassement.

Le Conseil délibérant, **DECIDE A L'UNANIMITE** d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions et avenants concernant les PPR pouvant être conclues par la Commune.

FONCIER

11- BILAN ANNUEL DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES POUR L'ANNEE 2021

Conformément à L.2241-1 du Code général des collectivités territoriales dispose que le Conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la Commune. Le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une Commune de plus de 2 000 habitants donne lieu chaque année à une délibération du Conseil municipal. Ce bilan est annexé au compte administratif de la Commune.

La Commune n'a procédé à aucune cession immobilière ni acquisition immobilière au cours de l'exercice 2021.

M. Denis CLAVE : « *Je croyais qu'on vous avait autorisé à mener à bien l'achat d'un local en vue d'un futur DAB ?* »

M. le Maire : *C'est entre les mains du notaire, cela n'est pas encore fait. »*

Le Conseil délibérant, **DECIDE A L'UNANIMITE** d'approuver le bilan annuel des acquisitions et cessions immobilière pour l'année 2021.

COMMANDE PUBLIQUE

12- AVENANT N°1 – ACTE D'ENGAGEMENT PASSE VIA LE GROUPEMENT DE COMMANDES DU SIVAAD – LOT F01 « PAPIERS TOUTES IMPRESSIONS »

Par délibération du 20 décembre 2021, il a été autorisé à signer l'acte d'engagement avec la Société CHARLEMAGNE – 1 av. du Docteur Eugène Blanc, 83160 LA VALETTE du VAR – pour le lot F01

« *Papiers toutes impressions* » dans le cadre du groupement de commandes lancé par le SIVAAD. Le marché a été conclu pour un montant H.T minimum de 1 800.00 €.

Le SIVAAD nous informait que la Société CHARLEMAGNE fera face à des difficultés liées à l'augmentation des prix d'achat de certains produits.

En application des clauses administratives particulières du marché lancé par le SIVAAD, l'évolution des prix est limitée à 5% pour le lot « *Papiers toutes impressions* ». Toutefois, cette clause butoir s'avère insuffisante et ne couvre pas le prix d'achat de certains articles par l'attributaire.

Aussi, il est proposé d'entériner par avenant n° 1 la modification de certains prix figurant au Bordereau de Prix Unitaire.

Le Conseil délibérant, **DECIDE A L'UNANIMITE** d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 concernant l'évolution des prix pour le lot n° F01 « *Papiers toutes impressions* » dans le cadre du groupement de commandes lancé par le SIVAAD.

ADMINISTRATION GENERALE

13- SIGNATURE DE LA CONVENTION DE MUTUALISATION DU RESEAU RADIO TETRA ET DES EQUIPEMENTS TERMINAUX ASSOCIES AVEC LA METROPOLE TPM

La présente convention a pour objet de définir les modalités d'utilisation du réseau TETRA et des équipements terminaux associés en vue d'une mutualisation du dispositif par la Métropole TPM.

La Métropole TPM fournira à la Commune un canal de communication dédié (réseau TETRA) ainsi que les équipements terminaux associés suivants :

- 15 terminaux portatifs Sepura avec GPS intégré avec chargeurs de bureau ;
- 15 étuis de protection rigide avec attache à la ceinture.

La mise à disposition de ce matériel est destinée à une utilisation par les services municipaux pour des besoins d'intérêt général (Police municipale, Services techniques...).

La Commune hébergeant sur son territoire un pylône permettant l'implantation d'antennes TETRA pour la mise en œuvre du réseau mutualisé, elle sera exonérée de cette redevance annuelle.

La présente convention entrera en vigueur à compter du 1^{er} mai 2022 et sera conclue pour une durée de trois ans.

Le Conseil délibérant, **DECIDE A L'UNANIMITE** d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention portant sur l'autorisation d'utiliser le réseau radio TETRA mutualisé et les équipements terminaux associés de la Métropole TPM.

Suite à la question de M. CALMET lors du précédent Conseil municipal, Monsieur le Maire s'était engagé à donner des précisions sur la mise en place du CLSPD (Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance).

Ainsi, Monsieur le Maire en précise les étapes : « *Nous avons reçu le courrier de la Préfecture relative à la mise en place du CLSPD le 3 novembre 2021.*

Il y a eu une réunion organisée par le commissariat de police le 19 novembre 2021.

Nous avons donné une réponse à la préfecture, le 8 décembre 2021, en mentionnant que nous allions effectivement participer à ce CLSPD.

Un diagnostic local est prévu du 7 mars au 1^{er} avril 2022. Ensuite, nous mettrons en place ce CLSPD avec la programmation de réunions, etc... Et cela se déroulera à partir du 1^{er} avril 2022.

Contrairement à ce que vous aviez dit l'autre jour, M. CALMET, nous ne sommes pas en retard dans la mise en place de ce CLSPD.

M. Pierre CALMET : *Je vous remercie pour ces précisions mais je n'ai jamais accusé qui que ce soit d'être en retard. Mais en tout cas, merci pour ces précisions, j'attends d'en voir les résultats.*

M. le Maire : *On demandera par courrier à M. LE PEN de désigner quelqu'un pour y participer. De mon côté, je désignerai aussi des membres. Ce CLSPD est aussi ouvert à d'autres personnes. La première réunion doit être prévue au mois de juin prochain.*

Mme Annie ESPOSITO : *Avant de clore ce conseil, je voudrais adresser mes remerciements à M. JONES et Mme RODA qui m'ont aidée à préparer cette présentation du rapport d'orientations budgétaires. Merci à vous deux pour la qualité des renseignements reçus qui, je l'espère, ne mettra plus en doute la capacité de la Commune à répondre à ses engagements financiers.*

M le Maire : *Un mot concernant la solidarité avec l'Ukraine... Je rappelle qu'il y a eu des collectes organisées en lien avec les élus et les bénévoles que je remercie.*

Au niveau financier, comme on l'a fait pour les sinistrés de la Roya, ce n'est pas la Commune qui participera financièrement à un fond de concours mais ce sera la Métropole TPM qui a prévu de participer au nom de toutes les communes membres.

La préfecture a décidé d'ouvrir un guichet unique pour l'accueil des réfugiés. Donc toute personne souhaitant accueillir des réfugiés doit obligatoirement passer par ce guichet unique organisé par l'Association d'Aide aux Victimes du Var. »

La séance du Conseil municipal du 11 mars 2022 est levée à 20h44.

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 22 mars 2022.

Le Maire,

Gilles VINCENT



Saint Mandrier sur Mer



Etude prospective 2022 - 2030

Présentation des résultats de l'analyse prospective

1. Synthèse de l'analyse rétrospective

Analyse rétrospective | Les soldes intermédiaires de gestion

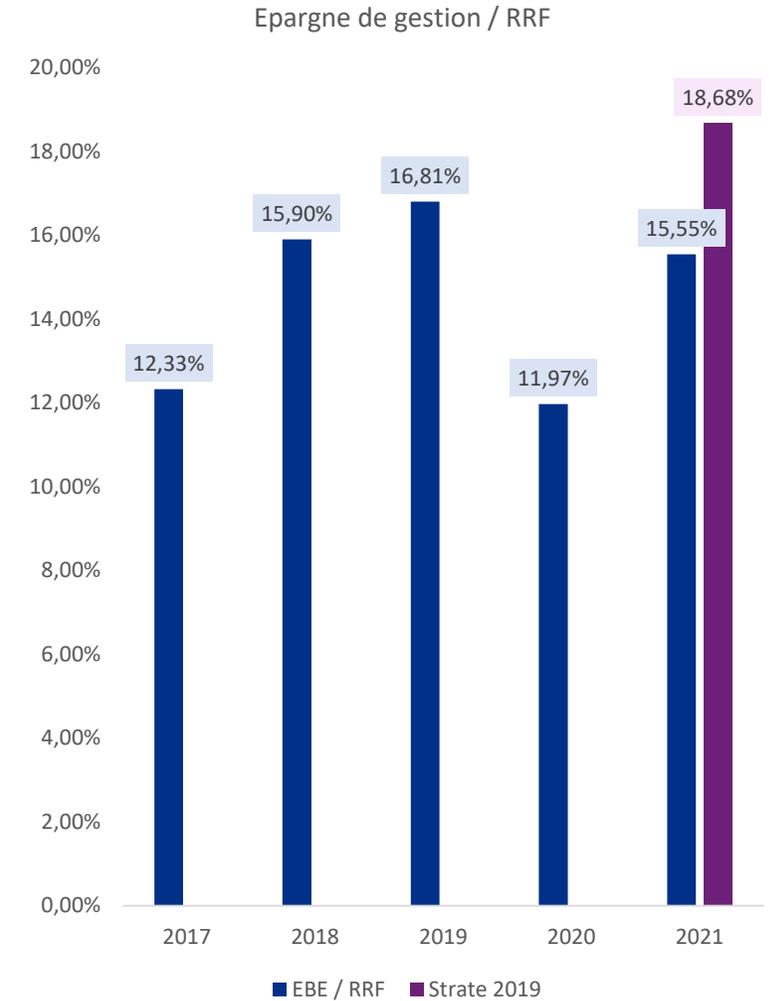
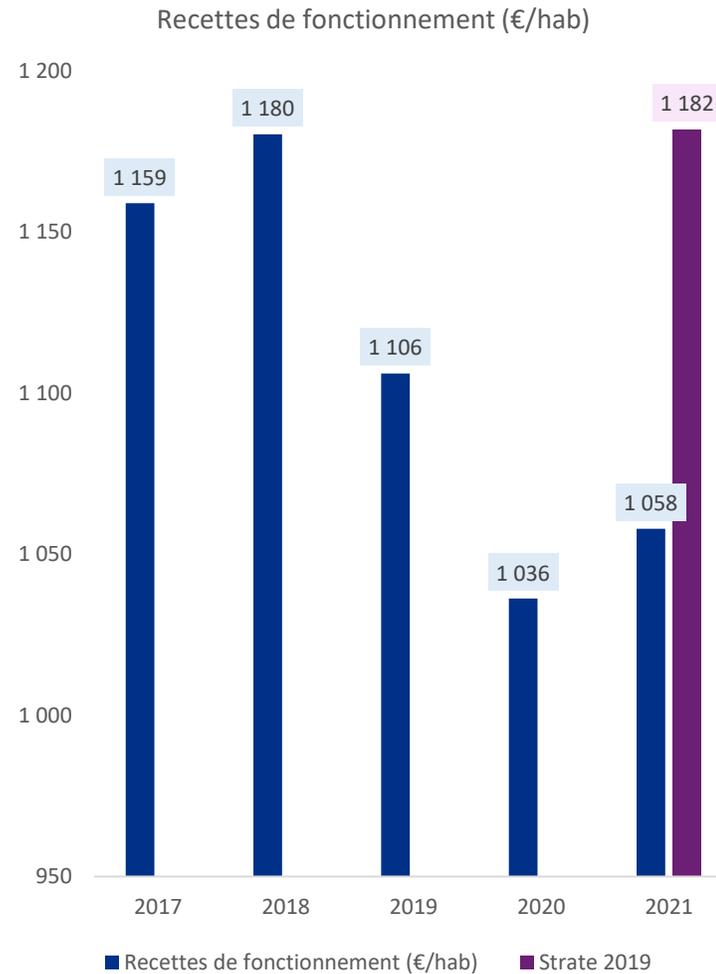
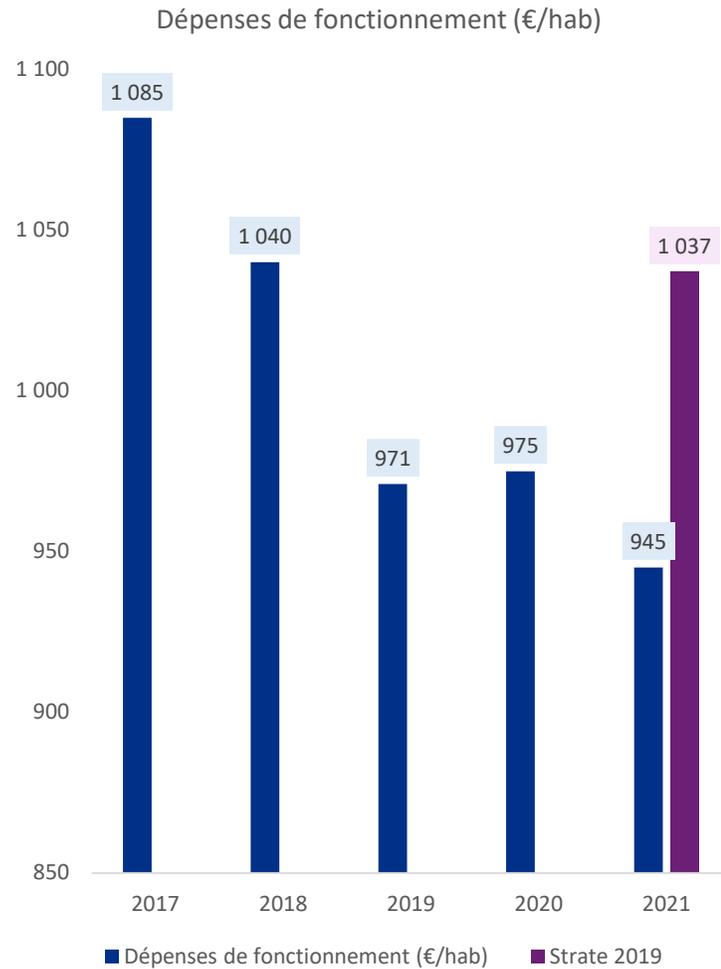
St Mandrier sur Mer	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	2021	Ecart 2014-2021	
Produits des services (R70)	402 878	402 336	424 125	500 982	1 404 619	662 895	511 647	629 980	227 102	6,6%
Travaux en régie (R72)	32 148	38 229	30 767	33 392	29 909	39 653	49 997	49 952	17 804	6,5%
Impôts et taxes (R73)	4 835 933	5 247 156	5 718 528	4 949 298	4 807 070	5 041 549	4 998 799	5 309 982	474 049	1,3%
Dotations et participations (R74)	1 603 581	1 403 820	1 282 499	1 135 701	1 134 015	1 131 896	1 140 116	1 006 922	596 659	-6,4%
Autres produits (R75)	172 042	171 569	162 347	188 133	176 849	266 424	185 791	199 732	27 690	2,2%
Atténuation de charges (R013)	175 337	177 802	206 922	195 495	109 799	77 344	90 661	58 846	116 491	-14,4%
Recettes de gestion	7 221 919	7 440 912	7 825 188	7 003 001	7 662 261	7 219 761	6 977 012	7 255 414	33 495	0,1%
Charges à caractère général (D011)	1 676 608	1 646 687	1 620 435	1 312 780	1 391 502	1 256 920	1 191 544	1 259 958	416 651	-4,0%
Dépenses de personnel (D012)	3 909 691	4 063 699	4 228 006	4 058 031	4 016 473	3 655 615	3 760 278	3 701 928	207 763	-0,8%
Atténuation produits (D014)	7 999	4 080	3 878	-	670 411	733 415	803 372	891 684	883 685	96,1%
Autres charges courantes (D65)	717 717	756 568	831 271	791 217	486 094	488 242	489 644	417 272	300 445	-7,5%
Dépenses de gestion	6 312 015	6 471 034	6 683 590	6 162 028	6 564 480	6 134 192	6 244 837	6 270 842	41 173	-0,1%
EPARGNE DE GESTION	909 904	969 878	1 141 598	840 973	1 097 781	1 085 569	732 174	984 572	74 668	1,1%
<i>% recettes de gestion</i>	<i>12,6%</i>	<i>13,0%</i>	<i>14,6%</i>	<i>12,0%</i>	<i>14,3%</i>	<i>15,0%</i>	<i>10,5%</i>	<i>13,6%</i>	<i>1,0%</i>	<i>1,1%</i>
Charges financières	42 691	39 230	36 301	33 900	30 426	28 275	26 024	23 671	19 020	-8,1%
Produits financiers (R76)	94	74	56	41	27	5 510	-	28	66	-15,9%
Produits exceptionnels (R77 hors 775)	44 040	32 639	20 708	12 463	20 508	45 278	33 267	26 434	17 606	-7,0%
Charges exceptionnelles (D67)	125	9 895	15 685	6 827	15 395	32 994	11 499	41 214	41 089	128,9%
Reprises sur provisions réelles (R78)	-	-	4 000	-	6 000	16 500	24 000	59 518	19 000	-100,0%
Dotations & provisions réelles (D68)	19 000	-	6 000	-	-	25 500	107 037	-	113 445	1,7%
ÉPARGNE BRUTE (CAF)	892 222	953 466	1 108 376	812 750	1 078 495	1 066 088	644 881	1 005 667	113 445	1,7%
<i>% recettes de gestion</i>	<i>12,4%</i>	<i>12,8%</i>	<i>14,2%</i>	<i>11,6%</i>	<i>14,1%</i>	<i>14,8%</i>	<i>9,2%</i>	<i>13,9%</i>	<i>1,5%</i>	<i>1,7%</i>
Amortissement du capital de la dette existante	61 194	63 965	66 861	1 069 887	45 229	47 300	49 466	51 732	9 462	-2,4%
ÉPARGNE NETTE (CAF NETTE)	831 028	889 501	1 041 515	257 137	1 033 266	1 018 788	595 414	953 935	122 907	2,0%
<i>% recettes de gestion</i>	<i>11,5%</i>	<i>12,0%</i>	<i>13,3%</i>	<i>-3,7%</i>	<i>13,5%</i>	<i>14,1%</i>	<i>8,5%</i>	<i>13,1%</i>	<i>1,6%</i>	<i>1,9%</i>

Analyse rétrospective | La section de fonctionnement

Saint Mandrier sur Mer

6 048 habitants
Population INSEE 2021

➤ L'épargne de gestion



Analyse rétrospective | Les indicateurs financiers et fiscaux

➤ Potentiel financier et fiscal

Source : Fiche DGF 2021

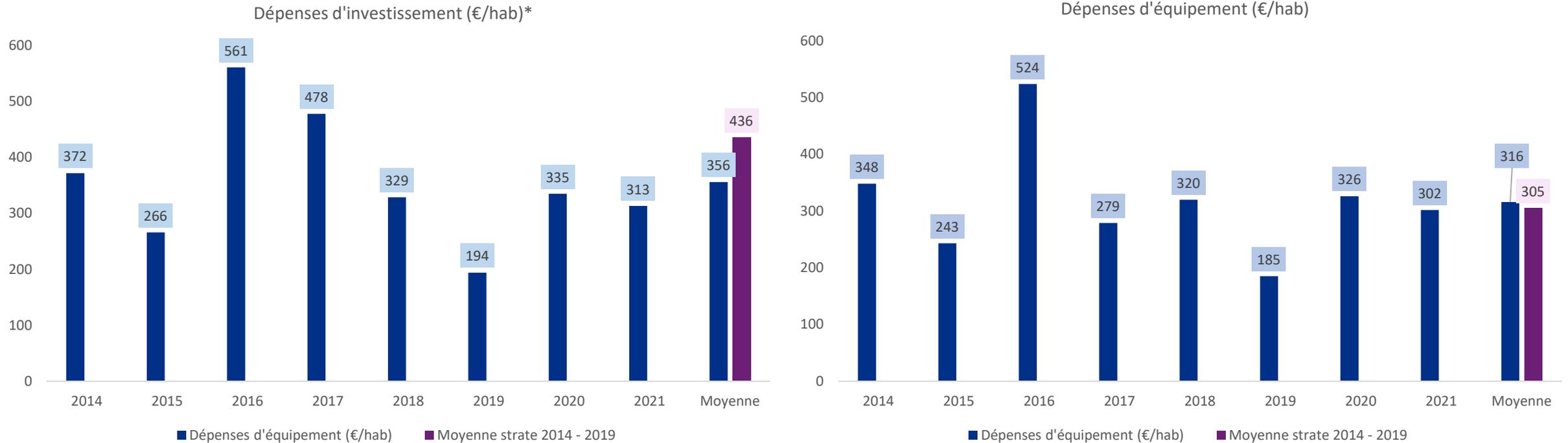
Pression fiscale 2020	Commune	Moyenne de la strate	Ratio
Effort fiscal	1,13	1,19	0,95
Richesse fiscale 2020	Commune	Moyenne de la strate	Ratio
Potentiel fiscal 3 taxes / pop DGF	788	678*	1,16
Potentiel fiscal 4 taxes / pop DGF	921	1 021	0,90
Potentiel financier / pop DGF	1 002	1 102	0,91
Revenus 2020	Commune	Moyenne de la strate	Ratio
Revenu imposable par habitant	14 932	15 783	0,95

- **L'effort fiscal de la commune en 2021 est inférieur de 5% à la moyenne de la strate** : la pression fiscale exercée sur les contribuables dans la commune est ainsi 5% inférieure à celles des communes de même strate, ce qui va dans le sens du constat vu précédemment des taux de la commune inférieurs aux taux moyens de la strate.
- Le **potentiel fiscal 3T par habitant est supérieur de 16% à la moyenne de la strate** : les bases de fiscalité ménage de la commune sont globalement supérieures à la moyenne de la strate
- **Au contraire, le potentiel fiscal 4T est inférieur de 10% à la moyenne de la strate** ce qui, au regard du potentiel fiscal 3 taxes, indique une faiblesse des bases de fiscalité économique sur le territoire de la Métropole.
- Enfin, le revenu imposable par habitant est également inférieur de 5% à Saint Mandrier, par rapport aux communes de même strate.

*Moyenne fiche DGF 2020

Analyse rétrospective | La section d'investissement

➤ Dépenses d'investissement



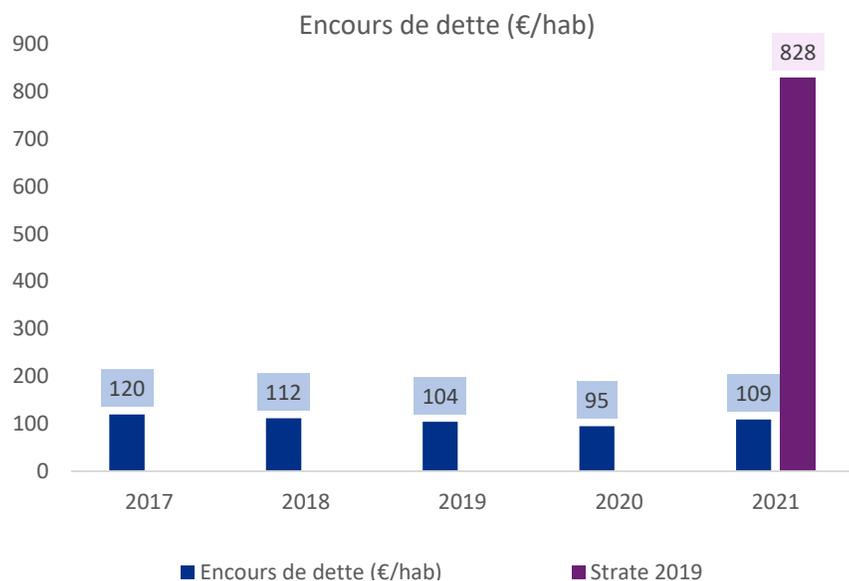
*dont remboursement du capital

- Les dépenses d'investissement sont de 356 euros par habitant en moyenne entre 2014 et 2021, contre un niveau de la strate (14-19) moyen de 436 euros, soit un niveau 18% inférieur à la strate. Notons que les dépenses d'investissement tiennent compte du remboursement du capital de la dette, très faible pour la commune de St Mandrier (109 €/hab. en 2021 contre 828 €/hab. pour la strate en 2019).
- En revanche, notons que les **dépenses d'équipement (hors remboursement du capital de la dette)** sont de 316 euros par habitant en moyenne entre 2014 et 2021, contre un niveau de la strate moyen de 305 euros, soit un **niveau 4% supérieur à la strate**.

Analyse rétrospective | La dette

➤ Dette et capacité de désendettement

St Mandrier sur Mer	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	2021	Ecart 2014-2021	
Emprunt	-	-	-	1 000 000	-	-	-	152 000	-	-
Dont emprunts nouveaux	-	-	-	1 000 000	-	-	-	152 000	-	-
Amortissement du capital	61 194	63 965	66 861	1 069 887	45 229	47 300	49 466	51 732	9 462	-2,4%
Dont amortissement de la dette normale	61 194	63 965	66 861	1 069 887	45 229	47 300	49 466	51 732	9 462	-2,4%
Solde net de dette	61 194	63 965	66 861	69 887	45 229	47 300	49 466	100 268	-	-
Encours des dettes bancaires et assimilées	903 362	839 398	772 537	702 650	657 421	610 121	560 655	660 923	242 439	-4,4%



Saint-Mandrier-Sur-Mer	Endettement 2021
Capacité dynamique de désendettement	0,7 ans
Encours de dette <i>soit par habitant</i>	661 k€ 101 €
<i>Ratio / strate 2020</i>	0,13

- La capacité dynamique de désendettement de la collectivité est de 0,7 ans en 2021.
- L'encours de dette de la commune est inférieur de 87% à celui de la strate (109 €/hab. pour la commune contre 828 €/hab. pour la strate).

Analyse rétrospective | Synthèse et conclusion

Ratios 2021 // Strate 2019	
Recettes / strate	0,89
Dépenses / Strate	0,91
Epargne de gestion / Strate	0,76
Epargne nette / Strate	1,29
Endettement / Strate	0,13
Capacité de désendettement	0,66
EF / Strate	0,95
Revenu / hab / Strate	0,95

Nous constatons ainsi, à l'issue de cette analyse :

- **Une période 2014 – 2020 marquée par plusieurs étapes pour la commune :**
 - Suite à une tendance de croissance des charges et des recettes entre 2014 et 2016, les années 2016 à 2019 de la commune se caractérisent notamment par des évolutions moins lisibles, en lien avec les transferts à la métropole (dont ordures ménagères en 2017) et avec les conventions de gestion transitoire en 2018. Ces évolutions viennent impacter ses niveaux de charges et de recettes : transferts d'agents, d'équipements, mise en place d'une attribution de compensation,...
 - Suite aux transferts, 2019 apparaît ainsi comme une année structurelle, traduisant les équilibres de la commune dans le cadre de son nouvel périmètre de compétences.
 - Un exercice particulier en 2020, avec des pertes de recettes en lien avec la crise sanitaire (scolaire, extrascolaire,...) mais des dépenses en croissance (les dépenses nouvelles ou induites par la crise sont plus importantes que les dépenses évitées).
 - En 2021, les charges et les recettes retrouvent des niveaux proches de celui de 2019. L'année 2021 semble ainsi être également une année structurelle pour les comptes de la commune.
- Des charges qui augmentent plus vite que les recettes, traduisant une **dégradation de l'épargne de gestion en 2021 par rapport à 2019**, qui reste toutefois à un bon niveau. Il conviendra de s'intéresser à la confirmation ou pas de cet effet de ciseaux dans les projections à venir.
- Par ailleurs, une **épargne nette supérieure à la moyenne de la strate** qui s'explique par le faible endettement de la commune, et ce malgré l'emprunt de 152 k€ contracté en 2021.
- Le niveau de capacité de désendettement très favorable et un bon niveau de résultat de clôture (équivalent à 5 mois des dépenses réelles de fonctionnement) traduisent une **capacité d'investissement initiale**. Cependant, elle sera à **calibrer en fonction de la trajectoire d'évolution de l'épargne de gestion** et du résultat de clôture (en baisse).

2. Prospective 2022 - 2030

Méthodologie

En fonctionnement

Nous avons pris, comme base pour la prospective, un CA dit « structurel » reconstitué sur la base d'une année de fonctionnement structurelle identifiée de la commune. Ce CA structurel se base sur la période rétrospective, selon 3 grands principes :

1

La moyenne 2019 / 2021

Comme vu précédemment, dans la période rétrospective, les années 2019 et 2021 ont été identifiées comme des années représentatives des comptes de la commune, post transferts et hors COVID.

Pour construire le CA structurel, nous sommes ainsi reparti pour un certain nombre de comptes de la moyenne 2019/2021.

2

L'année 2021

Pour d'autres comptes et lorsqu'il semblait y avoir des évolutions, nous sommes reparti pour le CA structurel d'enveloppes conformes au CA 2021 provisoire.

3

Au cas par cas

Enfin, nous avons étudié au cas par cas les quelques comptes qui connaissaient des évolutions importantes d'une année sur l'autre.

Ce CA structurel a été construit avec les services de la commune.

Les hypothèses de prospective ont ensuite été appliquées à ce CA structurel.

La prospective tient ainsi compte notamment :

- De l'évolution du prix des fluides (énergie, carburant),
- De l'évolution des effectifs attendue par la ville entre 2022 et 2026 (départs à la retraite, recrutements),
- De la hausse des bases de foncier attendues en 2025 et en 2027,
- De la correction de l'attribution de compensation versée par la commune à la Métropole. Le versement diminue de 13 k€ par an entre 2022 et 2026, soit 66 k€ au total sur le mandat.

Projection au fil de l'eau

*Volume d'investissement
moyen 2014 - 2021*

Projection au fil de l'eau | Construction du scénario : Investissement

Nous tenons compte dans les scénarios à venir de l'effort moyen d'investissement de la commune sur la période rétrospective (2014 – 2021) :

- En dépenses :

St Mandrier sur Mer	CA 2019	CA 2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Dépenses récurrentes (D20+D21+D23)	835 793	1 594 806	1 518 119	1 571 000	1 571 000	1 571 000	1 571 000	1 571 000	1 571 000	1 571 000	1 571 000	1 571 000
<i>Investissement courant</i>				1 571 000	1 571 000	1 571 000	1 571 000	1 571 000	1 571 000	1 571 000	1 571 000	1 571 000
Restes à réaliser				308 795								

- En recettes

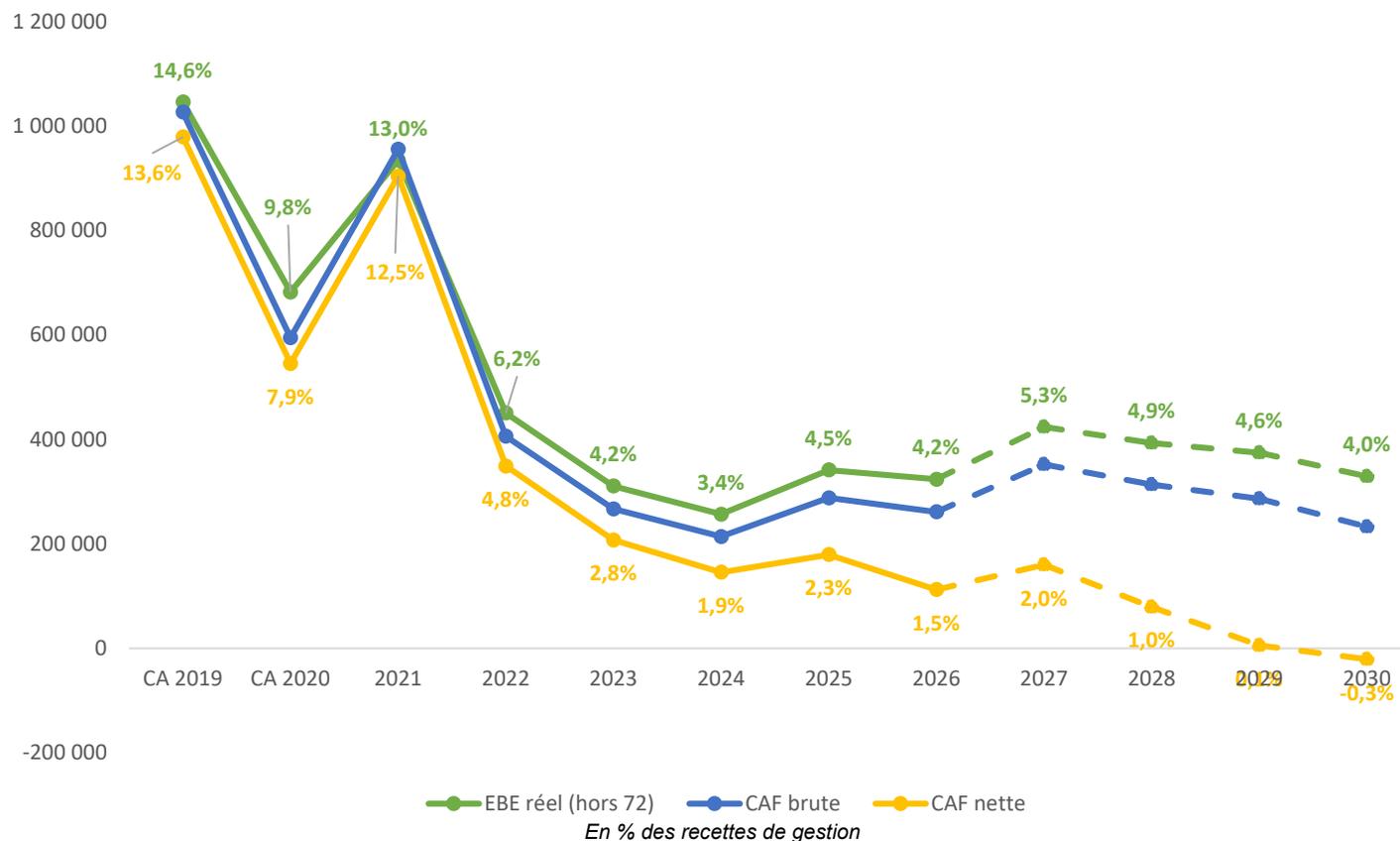
St Mandrier sur Mer	CA 2019	CA 2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
FCTVA	56 253	115 781	264 652	249 032	257 707	257 707	257 707	257 707	257 707	257 707	257 707	257 707
Taxe aménagement	16 402	0	0	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000
Subventions d'investissement reçues	263 264	123 593	486 915	400 000	400 000	400 000	400 000	400 000	400 000	400 000	400 000	400 000
<i>Investissement courant</i>				400 000	400 000	400 000	400 000	400 000	400 000	400 000	400 000	400 000

Ainsi, entre 2022 et 2030, nous simulons dans ce scénario un volume global d'investissement de 14 139 k€ (dont 7 855 k€ entre 2022 et 2026).

Projection au fil de l'eau | Résultats : Les soldes intermédiaires de gestion

St Mandrier sur Mer	CA 2019	CA 2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Recettes de gestion	7 180 108	6 927 014	7 205 462	7 296 081	7 383 724	7 481 854	7 632 707	7 722 667	7 946 459	8 041 599	8 150 775	8 236 928
Dépenses de gestion	6 134 192	6 244 837	6 270 842	6 845 470	7 073 145	7 225 114	7 291 340	7 399 138	7 522 489	7 648 295	7 776 604	7 907 469
Epargne de gestion réelle (hors 72)	1 045 916	682 177	934 620	450 611	310 579	256 739	341 367	323 529	423 970	393 305	374 171	329 458

Les soldes intermédiaires de gestion



Notons :

- Un effet ciseaux sur la période 2022 - 2030, avec des charges qui évoluent plus rapidement que les recettes, entraînant ainsi une forte baisse de l'épargne de gestion sur la période, et, par conséquent, des soldes intermédiaires de gestion.
- Notons, en 2025 et en 2027, des améliorations ponctuelles en lien avec la hausse des bases de fiscalité attendue ces années là, mais qui ne suffit pas pour contrer l'effet de ciseaux observé.
- **L'épargne de gestion atteint ainsi 4,0% des recettes de gestion en 2030, soit un niveau très dégradé, notamment par rapport aux niveaux de 2019.**

Rappelons que ce scénario tient compte du niveau d'investissement annuel moyen entre 2014 et 2021, soit 14 139 k€ de dépenses d'investissement entre 2022 et 2030, dont 7 855 k€ entre 2022 et 2026.

- Dans ces conditions, **une épargne nette négative à horizon 2030, où elle atteint -0,3% des recettes de gestion en 2030.** Cette évolution qui peut s'expliquer par :
 - La dégradation de l'épargne de gestion,
 - Un fort poids de la dette qui vient peser de manière croissante sur les marges de la commune.

Volume d'emprunt mobilisé 2022 - 2030

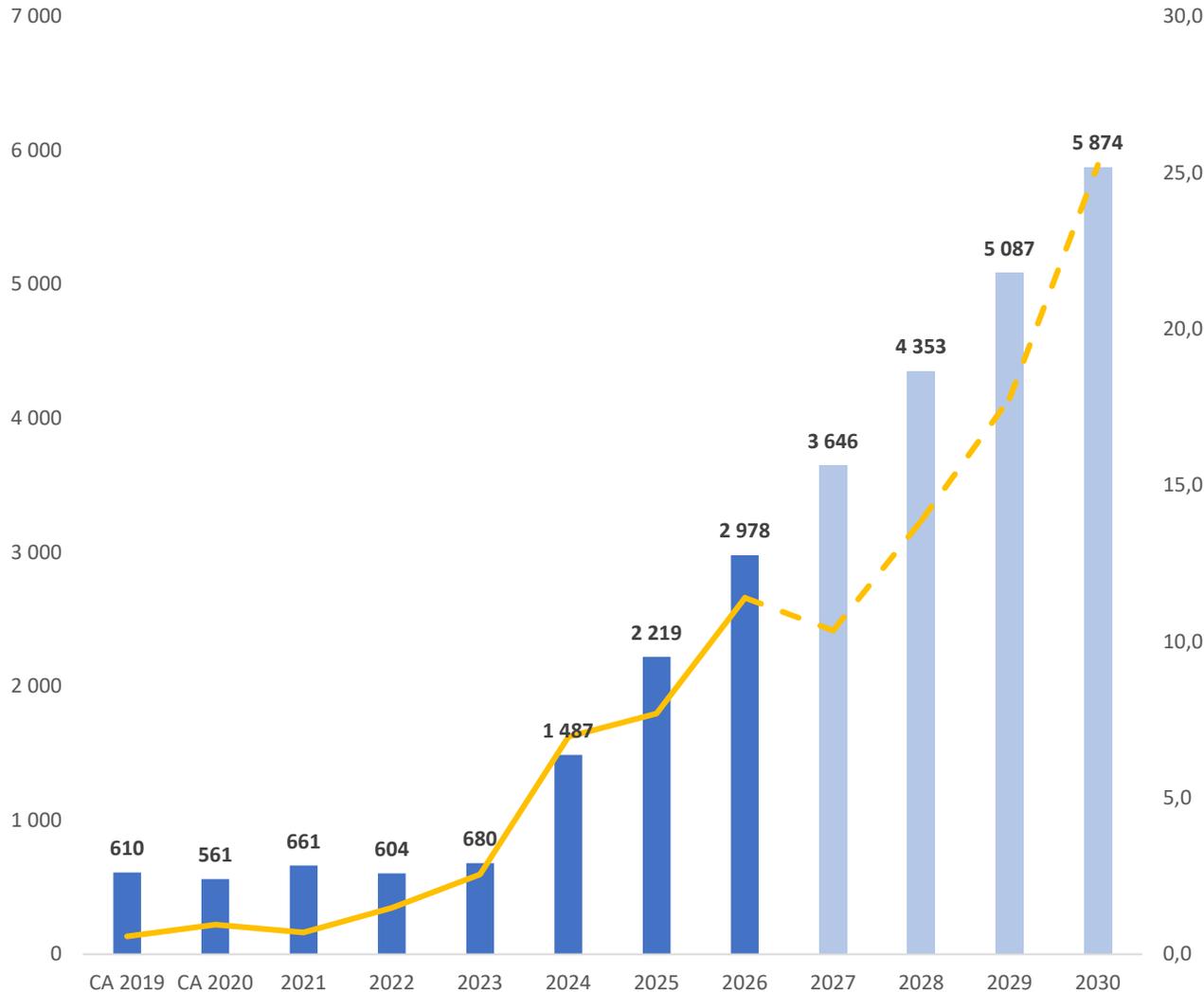
6 617 k€

dont entre 2022 et 2026

2 759 k€

Projection au fil de l'eau | Résultats : La dette

L'encours de dette (k€) et la capacité de désendettement



Notons :

- Un encours de dette qui augmente exponentiellement (environ +5 213 k€ entre 2021 et 2030), résultant ainsi en une forte dégradation de la capacité de désendettement de la commune.
- En effet, la dégradation des marges de manœuvre suscite un recours à l'emprunt important pour le financement de l'investissement. En retour, la hausse de l'encours de dette fait que **la capacité de désendettement s'élèverait à 25,2 ans en 2030, en dépassant ainsi largement le seuil maximum conseillé pour les collectivités territoriales (12 ans).**

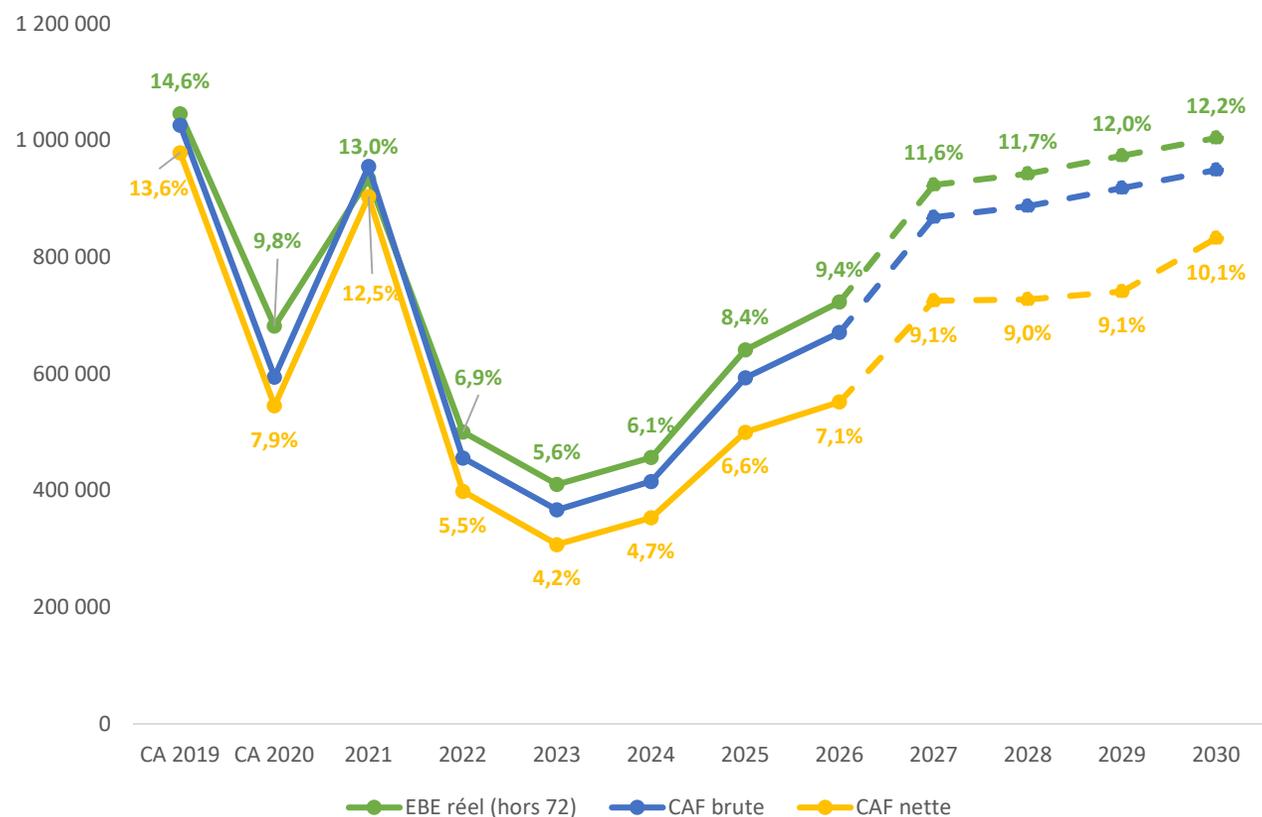
Rappelons que ce scénario tient compte du niveau d'investissement annuel moyen entre 2014 et 2021, soit 14 139 k€ de dépenses d'investissement entre 2022 et 2030, dont 7 855 k€ entre 2022 et 2026.

Volume d'emprunt mobilisé 2022 - 2030	6 617 k€
dont entre 2022 et 2026	2 759 k€

Projection au fil de l'eau corrigée | Résultats : Les soldes intermédiaires de gestion

St Mandrier sur Mer	CA 2019	CA 2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Recettes de gestion	7 180 108	6 927 014	7 205 462	7 296 081	7 383 724	7 481 854	7 632 707	7 722 667	7 946 459	8 041 599	8 150 775	8 236 928
Dépenses de gestion	6 134 192	6 244 837	6 270 842	6 845 470	7 073 145	7 225 114	7 291 340	7 399 138	7 522 489	7 648 295	7 776 604	7 907 469
Besoin marge manœuvre supplémentaire				50 000	100 000	200 000	300 000	400 000	500 000	550 000	600 000	675 000
Épargne de gestion réelle (hors 72)	1 045 916	682 177	934 620	500 611	410 579	456 739	641 367	723 529	923 970	943 305	974 171	1 004 458

Les soldes intermédiaires de gestion



Nous avons corrigé le scénario précédent (non viable) en y ajoutant un besoin en marge de manœuvre supplémentaire, permettant d'atteindre, horizon 2030 :

- Une épargne de gestion à minimum 12%
- Une épargne nette à 8% minimum
- Une capacité de désendettement qui ne dépasse pas les 7 ans

Ce besoin en marge de manœuvre supplémentaire peut se traduire par une hausse des recettes ou par une baisse des dépenses.

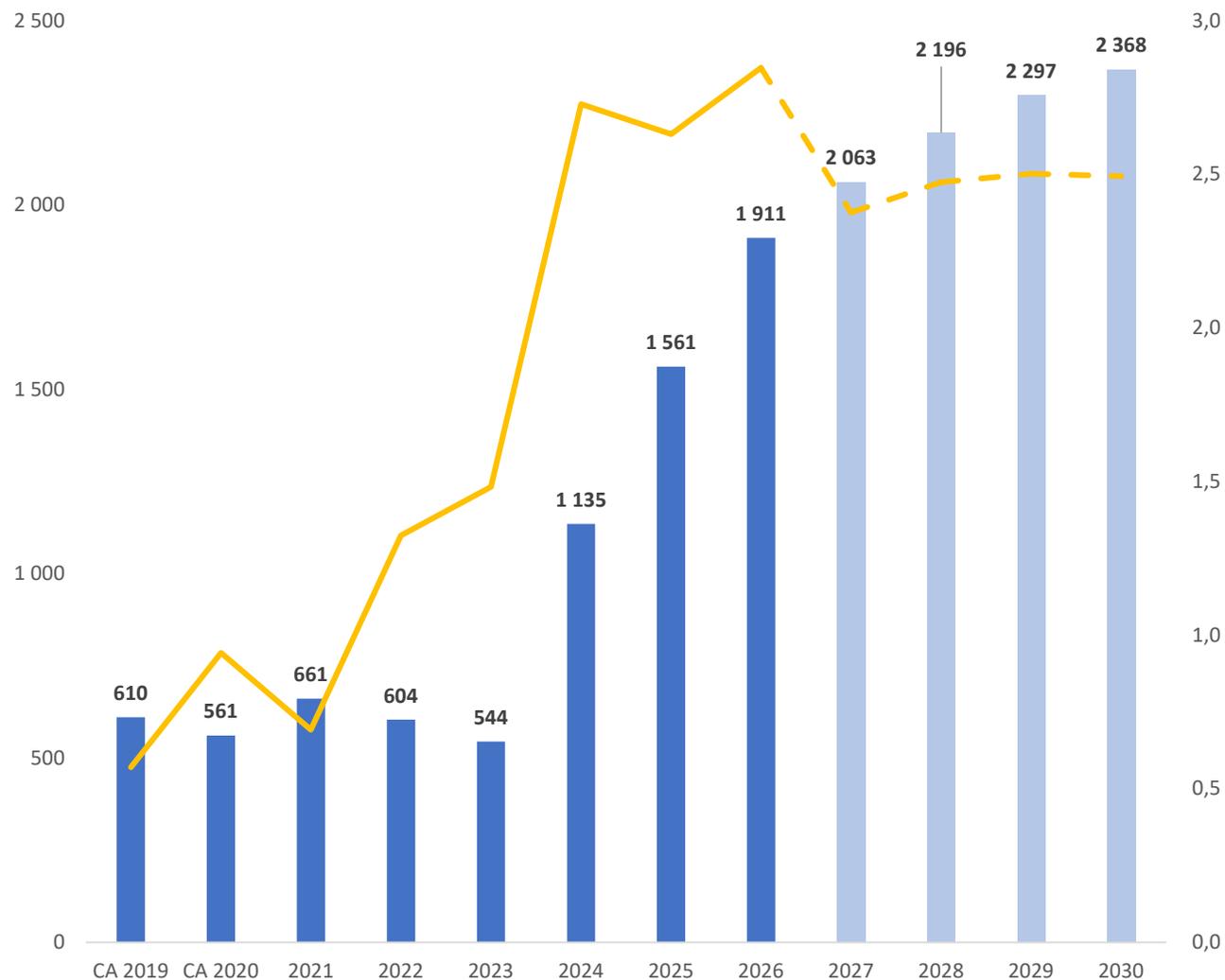
Dans ce scénario de reprise sur la période 2022 – 2030 du niveau moyen d'investissement de la commune entre 2014 et 2021 (soit, au global, 14 139 k€ de dépenses d'équipement, pour 3 600 k€ de subventions), **le besoin en marge de manœuvre supplémentaire s'élève à 400 k€ horizon 2026 et à 675 k€ horizon 2030.** Ceci représente, à horizon 2030, 4,75 points de foncier bâti ou 8,5% des dépenses de gestion.

Rappelons que ce scénario tient compte du niveau d'investissement annuel moyen entre 2014 et 2021, soit 14 139 k€ de dépenses d'investissement entre 2022 et 2030, dont 7 855 k€ entre 2022 et 2026.

Volume d'emprunt mobilisé 2022 - 2030	2 696 k€
dont entre 2022 et 2026	1 641 k€

Projection au fil de l'eau corrigée | Résultats : La dette

L'encours de dette (k€) et la capacité de désendettement



Notons :

- Un encours de dette à la hausse, mais de façon plus contrôlée qu'avant correction (environ +1 707 k€ entre 2021 et 2030).
- Combiné avec une amélioration des marges financières de la commune, il résulte en une capacité de désendettement inférieure à 3 ans en 2030, soit un très bon niveau.

Rappelons que ce scénario tient compte du niveau d'investissement annuel moyen entre 2014 et 2021, soit 14 139 k€ de dépenses d'investissement entre 2022 et 2030, dont 7 855 k€ entre 2022 et 2026.

Volume d'emprunt mobilisé 2022 - 2030	2 696 k€
dont entre 2022 et 2026	1 641 k€

Scénario 1 : Hausse de la fiscalité

*Volume d'investissement
moyen 2014 - 2021*

Scénario 1 | Construction du scénario

Les résultats de la prospective au fil de l'eau témoignent d'une fragilité structurelle des finances de la commune : ses marges financières apparaissent trop fragiles à compter de 2022 pour pouvoir absorber l'effort d'investissement moyen du précédent mandat. Le besoin en marge de manœuvre supplémentaire a été estimé à 400 k€ à horizon 2026 et à 675 k€ à horizon 2030 dans le fil de l'eau.

Afin d'essayer de corriger cette trajectoire, nous avons simulé 3 scénarios, intégrant de la fiscalité supplémentaire à partir de 2022. Ils intègrent les hypothèses suivantes :

- Scénario A : Hausse d'1 point de foncier bâti (soit des recettes supplémentaires de 130 k€ en 2026 et 142 k€ en 2030)
- Scénario B : Hausse de 2 points de foncier bâti (soit des recettes supplémentaires de 259 k€ en 2026 et 284 k€ en 2030)
- Scénario C : Hausse de 3 points de foncier bâti (soit des recettes supplémentaires de 388 k€ en 2026 et 427 k€ en 2030)

Le reste des hypothèses de fonctionnement et d'investissement restent inchangées par rapport au scénario précédent.

Nous aboutissons aux résultats suivants :

	Fil de l'eau	Scénario 1 – A	Scénario 1-B	Scénario 1-C
Recettes de gestion 2026	7 722 667	7 852 070	7 981 474	8 110 878
Besoin de marges de manœuvre 2026 pour épargne cible 2026	400 000	270 000	140 000	25 000
Recettes de gestion 2030	8 236 928	8 379 134	8 521 341	8 663 548
Besoin de marges de manœuvre 2030 pour épargne cible 2030	675 000	530 000	405 000	275 000
Dépenses d'équipement 2022 - 2030	14 139 000	14 139 000	14 139 000	14 139 000
Emprunts 2022 - 2030	2 695 965	2 347 511	1 263 561	950 157
Encours de dette 2030	2 368 266	2 109 802	1 214 869	948 397
Capacité de désendettement 2030	2,49	2,22	1,23	0,95

Pour atteindre épargne cible, malgré une hausse de 3 points du foncier bâti, la commune nécessiterait encore de 275 k€ de marges supplémentaires à horizon 2030.

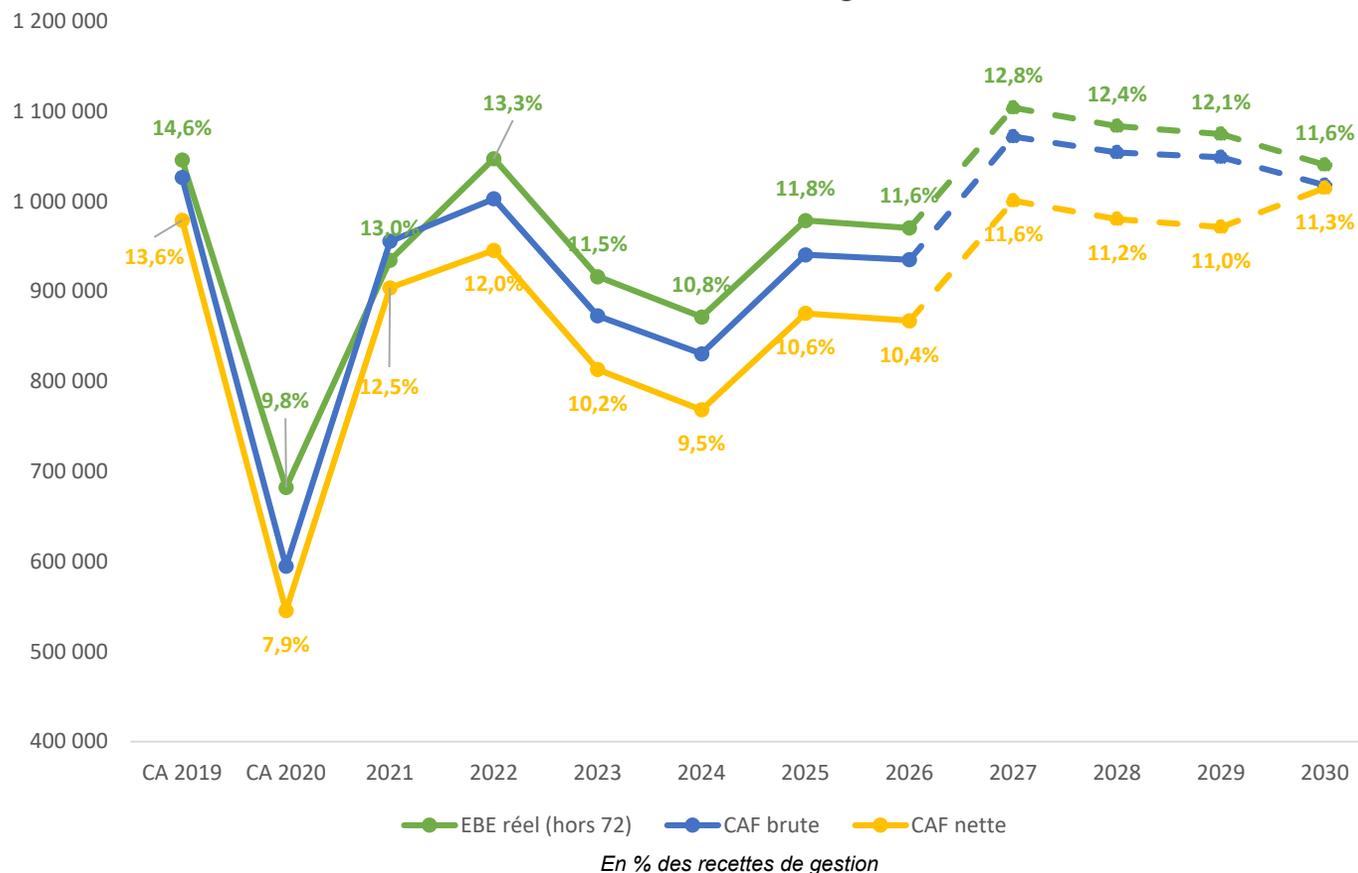
Rappelons que ces scénarios tiennent compte de l'effort d'investissement moyen de la période rétrospective, soit 14 139 k€ de dépenses d'investissement entre 2022 et 2030, dont 7 855 k€ entre 2022 et 2026.

Nous simulons donc par la suite un nouveau scénario qui se fonde sur des hypothèses identiques aux précédents, mais intègre une hausse de 5 points de foncier bâti (Scénario 1-D).

Scénario 1-D | Résultats : Les soldes intermédiaires de gestion

St Mandrier sur Mer	CA 2019	CA 2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Recettes de gestion	7 180 108	6 927 014	7 205 462	7 892 925	7 989 521	8 096 737	8 270 164	8 369 686	8 626 433	8 731 773	8 851 302	8 947 962
Dépenses de gestion	6 134 192	6 244 837	6 270 842	6 845 470	7 073 145	7 225 114	7 291 340	7 399 138	7 522 489	7 648 295	7 776 604	7 907 469
Epargne de gestion réelle (hors 72)	1 045 916	682 177	934 620	1 047 456	916 376	871 623	978 824	970 548	1 103 944	1 083 479	1 074 697	1 040 493

Les soldes intermédiaires de gestion



Notons :

- Malgré une prévision d'évolution des dépenses de gestion de +9,2% entre 2021 et 2022, la **hausse de la fiscalité (5 points de foncier bâti)** permet que l'évolution des recettes soit légèrement plus forte (+9,5%).
- Ceci entraîne une légère amélioration des marges par rapport à 2021 et permet de les maintenir à un niveau suffisamment élevé pour contrer l'effet ciseaux observé sur les scénarios simulés précédemment.
- Notons, en 2025 et en 2027, des augmentations plus fortes, en lien avec la hausse prévisionnelle des bases attendue pour ces années-là.

Rappelons que ce scénario tient compte du niveau d'investissement annuel moyen entre 2014 et 2020, soit 14 139 k€ de dépenses d'investissement entre 2022 et 2030, pour lequel aucun emprunt n'est nécessaire sur la période.

- Dans ces conditions, **une épargne nette qui atteint 11,3% à horizon 2030**. Cette évolution qui peut s'expliquer par le non-recours à la dette sur la période. Notons ainsi qu'en fin de période, le niveau de l'épargne nette s'approche ainsi sensiblement du niveau d'épargne de gestion.

Par ailleurs, afin d'atteindre une épargne de gestion équivalente à 12% des recettes de fonctionnement et respecter ainsi les contraintes financières des autres scénarios, **la commune aurait un besoin de marges supplémentaires de 35 k€ à horizon 2030**.

Volume d'emprunt mobilisé 2022 - 2030 **0 k€**

Scénario 2 : Intégration du PPI de la commune

Scénario 2 | Construction du scénario

Dans les scénarios suivants, nous avons intégré le PPI de la commune, le reste des hypothèses restant inchangées par rapport au dernier scénario (hausse de 5 points de foncier bâti pris en compte). Il est composé des projets suivants :

• Projet Fliche Bergis

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
Dépenses d'équipement	1 920 000	2 460 000	110 000	0	0	0	0	0	0	4 490 000
Subventions d'invnt	1 028 000	984 000	304 000	0	0	0	0	0	0	2 316 000
Région	110 000		110 000							220 000
TPM	768 000	984 000	44 000							1 796 000
CAF	150 000		150 000							300 000
FCTVA	0	314 957	403 538	18 044	0	0	0	0	0	736 540
Impacts en fonctionnement		4 791	14 715	15 064	15 423	15 791	16 169	16 557	16 954	
Eau		600	1 827	1 854	1 882	1 910	1 939	1 968	1 998	
Electricité		2 700	8 343	8 593	8 851	9 117	9 390	9 672	9 962	
Maintenance		1 238	3 770	3 826	3 884	3 942	4 001	4 061	4 122	
Entretien des locaux		253	775	790	806	822	839	855	873	

Notons que le coût global du projet Fliche Bergis s'élève à 4 490 k€, pour des recettes estimées à 3 053 k€.

Ainsi, le coût net pour la commune est estimé à 1 437 k€, soit 32% du coût global.

• Projet Foyer des jeunes

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
Dépenses d'équipement	631 000	994 000	82 500							1 707 500
Subventions d'invnt	268 315	0	516 074	0	0	0	0	0	0	784 389
Région	100 000		100 000							200 000
DETR	93 315		117 735							211 050
CD83	75 000		75 000							150 000
TPM			23 339							23 339
CAF			200 000							200 000
FCTVA	0	103 509	163 056	13 533	0	0	0	0	0	280 098
Impacts en fonctionnement		21 591	66 069	67 390	68 738	70 113	71 515	72 946	74 405	
Eau - Elec - Maintenance		4 791	14 661	14 954	15 253	15 558	15 870	16 187	16 511	
Recrutement cat B - Filière culturelle 35 h		13 333	40 800	41 616	42 448	43 297	44 163	45 046	45 947	
Entretien des locaux		3 467	10 608	10 820	11 037	11 257	11 482	11 712	11 946	

Notons que le coût global du projet Foyer des Jeunes s'élève à 1 708 k€, pour des recettes estimées à 1 064 k€.

Ainsi, le coût net pour la commune est estimé à 643 k€, soit 38% du coût global.

Scénario 2 | Construction du scénario

- Les autres projets

	2022	2023	2024	2025	2026
Dépenses d'équipement	0	100 000	700 000	1 700 000	0
Salle Nachin			500 000	500 000	
Stade de foot			100 000	1 000 000	
Salles municipales			100 000		
Chemin des écoles				200 000	
Foyer des anciens		100 000			
Subv. d'investissement	0	0	225 000	380 000	0
Salle Nachin			165 000	150 000	
Stade de foot			30 000	170 000	
Salles municipales			30 000		
Chemin des écoles				60 000	
FCTVA		0	16 404	114 828	278 868

Notons que le coût global des autres projets prévus par la commune de Saint Mandrier sur la période s'élève à 2 500 k€, pour des recettes estimées à 1 015 k€.

Ainsi, le coût net pour la commune est estimé à 1 485 k€, soit 59% du coût global.

Scénario 2 | Construction du scénario : Synthèse

Nous nous retrouvons en investissement ainsi avec le PPI suivant :

- En dépenses :

St Mandrier sur Mer	CA 2019	CA 2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Dépenses récurrentes (D20+D21+D23)	835 793	1 594 806	1 518 119	3 851 000	4 254 000	1 592 500	2 400 000	1 500 000	1 571 000	1 571 000	1 571 000	1 571 000
<i>Fliche Bergis</i>				1 920 000	2 460 000	110 000	0	0	0	0	0	0
<i>Nouveau foyer des jeunes</i>				631 000	994 000	82 500	0	0	0	0	0	0
<i>Autres projets</i>				0	100 000	700 000	1 700 000	0	0	0	0	0
<i>Investissement courant</i>				1 300 000	700 000	700 000	700 000	1 500 000	1 571 000	1 571 000	1 571 000	1 571 000
Restes à réaliser				308 795								

- En recettes

St Mandrier sur Mer	CA 2019	CA 2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
FCTVA	56 253	115 781	264 652	254 276	682 373	697 826	261 234	393 696	246 060	257 707	257 707	257 707
Taxe aménagement	16 402	0	0	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000
Subventions d'investissement reçues	263 264	123 593	486 915	1 592 021	1 205 000	1 091 074	426 000	400 000	400 000	400 000	400 000	400 000
<i>Fliche Bergis</i>				1 028 000	984 000	304 000	0	0	0	0	0	0
<i>Nouveau foyer des jeunes</i>				268 315	0	516 074	0	0	0	0	0	0
<i>Autres projets</i>				0	0	225 000	380 000	0	0	0	0	0
<i>Investissement courant</i>				295 706	221 000	46 000	46 000	400 000	400 000	400 000	400 000	400 000

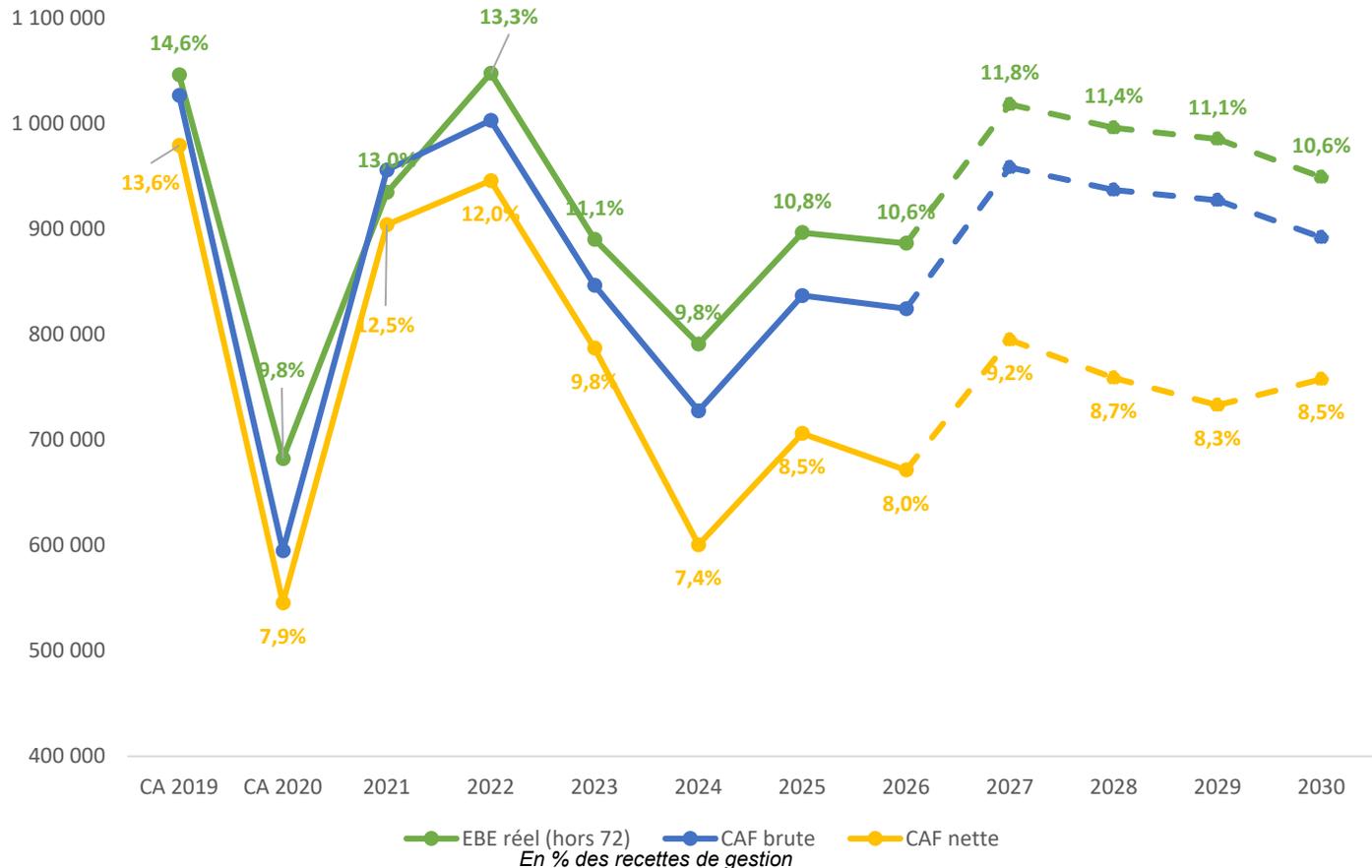
Le PPI s'arrêtant en 2026, nous avons tenu compte entre 2027 et 2030 de la moyenne des dépenses d'équipement et subventions d'investissement 2014 – 2021.

Ainsi, entre 2022 et 2030, nous simulons dans ce scénario un volume global d'investissement de 19 882 k€, dont 13 598 k€ entre 2022 et 2026, soit 73,1% de plus que lors des précédents scénarios.

Scénario 2- A | Résultats : Les soldes intermédiaires de gestion

St Mandrier sur Mer	CA 2019	CA 2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Recettes de gestion	7 180 108	6 927 014	7 205 462	7 892 925	7 989 521	8 096 737	8 270 164	8 369 686	8 626 433	8 731 773	8 851 302	8 947 962
Dépenses de gestion	6 134 192	6 244 837	6 270 842	6 845 470	7 099 528	7 305 898	7 373 795	7 483 299	7 608 393	7 735 979	7 866 106	7 998 828
Epargne de gestion réelle (hors 72)	1 045 916	682 177	934 620	1 047 456	889 994	790 839	896 370	886 387	1 018 040	995 794	985 195	949 134

Les soldes intermédiaires de gestion



Notons que, malgré l'intégration du PPI de la commune et de son impact en fonctionnement (estimé à 90 k€ à horizon 2030), la hausse de 5 points de foncier bâti simulée en 2022 permet à la commune de **maintenir un niveau correct mais fragile des soldes intermédiaires de gestion**.

Notons ainsi une épargne de gestion qui atteint presque les 11% de recettes de gestion à horizon 2030 et une épargne nette qui se maintient au dessus des 8% des recettes de gestion.

Rappelons par ailleurs que ce scénario tient compte de 3 110 k€ d'emprunt entre 2022 et 2030, dont 1 962 k€ entre 2022 et 2026 pour le financement du PPI (19 882 k€ de dépenses d'investissement entre 2022 et 2030, dont 13 598 k€ de entre 2022 et 2026). Les investissements de la commune entre 2022 et 2026 sont ainsi financés à hauteur de 14% par l'emprunt.

Ainsi, malgré un poids croissant de la dette, une épargne nette qui se maintient à un niveau correct, mais dégradé tout de même par rapport à la période rétrospective (pour rappel, épargne nette autour de 12% en moyenne entre 2018 et 2021).

Volume d'emprunt mobilisé 2022 - 2030	3 110 k€
dont entre 2022 et 2026	2 062 k€

Scénario 2 - A | Résultats : La dette

Evolution de la dette	2022 - 2026
Pour rappel : CAF nette 2021 (% recettes gestion)	12,5%

Encours de dette 2021	660 923
Nouveaux emprunts 2022 - 2026	2 061 534
Encours de dette 2026	2 195 118
Soit une hausse de l'annuité de la dette 2021 - 2026	+111 811
Soit hausse de l'encours de dette 2021 - 2026	+1 534 195
Capacité de désendettement 2026	2,7

Pour rappel : CAF nette 2026 (% recettes de gestion)	8,5%
--	------

Concernant la dette, nous distinguons 2 périodes d'évolution :

- **La période 2022 – 2026**, où environ 2 062 k€ d'emprunts nouveaux sont simulés pour le financement du PPI, soit une hausse de l'encours de dette de 1 534 k€ par rapport à 2021 et une capacité de désendettement de 2,7 ans.
 - **A l'issue du PPI en 2026, la commune dispose d'une capacité d'investissement complémentaire**, même si cette dernière est **réduite** par rapport à 2021 : malgré une capacité de désendettement favorable bien qu'un peu dégradée, l'épargne nette a diminué en équivalent recettes par rapport à son niveau de 2019.
- **La période 2027 – 2030**, où environ 1 049 k€ d'emprunts nouveaux sont simulés pour financer un effort d'investissement annuel égal à la moyenne du précédent mandat, soit une hausse de l'encours de dette de 379 k€ par rapport à 2026 et une capacité de désendettement de 2,9 ans.
 - La hausse des bases attendue en 2027 provoque un rebond de l'épargne de gestion, qui ne cesse de se dégrader par la suite. Ainsi, avec l'érosion de l'épargne de gestion et la poursuite de la dette, l'épargne nette retrouve un niveau équivalent en 2030 par rapport à celui de 2026.

A l'issue de la période prospective, la commune possède une capacité d'investissement qui s'est réduite (capacité de désendettement favorable mais épargne nette réduite). **Notons cependant que, après 2030, la commune s'acquitterait d'une annuité du capital de la dette d'environ 140 k€.** Elle peut donc emprunter 140 k€ par an sans hausse de son encours de dette.

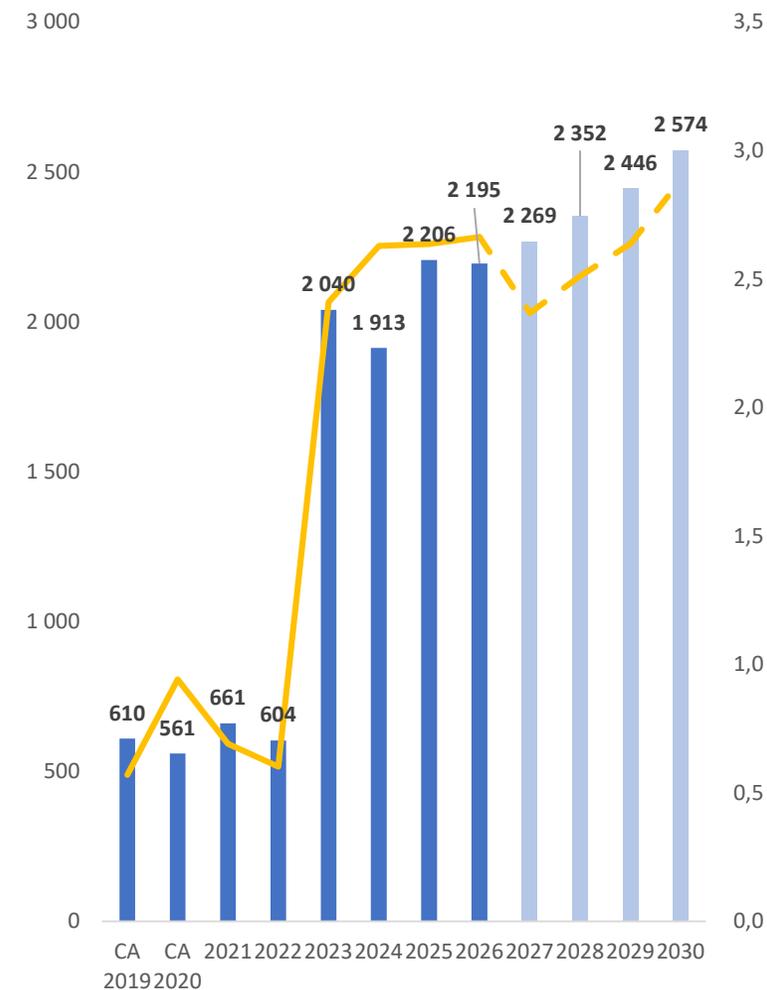
Rappelons que ce scénario tient compte d'une hausse de 5 points du foncier bâti ainsi que du PPI de la commune entre 2022 et 2026 et de l'effort d'investissement annuel moyen de la période rétrospective entre 2027 et 2030, soit 19 882 k€ de dépenses d'investissement sur l'ensemble de la période prospective (2022 – 2030), dont 13 598 k€ entre 2022 et 2026.

Evolution de la dette	2027 - 2030
Pour rappel : CAF nette 2027 (% recettes de gestion)	9,2%

Encours de dette 2026	2 195 118
Nouveaux emprunts 2027 - 2030	1 048 830
Encours de dette 2030	2 574 014
Soit une hausse de l'annuité de la dette 2026 - 2030	+54 049
Soit hausse de l'encours de dette 2026 – 2030	+378 896
Capacité de désendettement 2030	2,9

Pour rappel : CAF nette 2030 (% recettes de gestion)	8,5%
--	------

L'encours de dette (k€) et la capacité de désendettement



Scénario 2 - B | Résultats : Les soldes intermédiaires de gestion

St Mandrier sur Mer	CA 2019	CA 2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Recettes de gestion	7 180 108	6 927 014	7 205 462	7 892 925	7 989 521	8 096 737	8 270 164	8 369 686	8 626 433	8 731 773	8 851 302	8 947 962
Dépenses de gestion	6 134 192	6 244 837	6 270 842	6 845 470	7 099 528	7 305 898	7 373 795	7 483 299	7 608 393	7 735 979	7 866 106	7 998 828
Besoin de marges de manœuvre								100 000	100 000	100 000	100 000	125 000
Épargne de gestion réelle (hors 72)	1 045 916	682 177	934 620	1 047 456	889 994	790 839	896 370	986 387	1 118 040	1 095 794	1 085 195	1 074 134

Les soldes intermédiaires de gestion



Si le scénario précédent permet le financement de l'investissement avec une épargne nette qui reste positive et au-dessus des 8% des recettes de gestion, l'épargne de gestion passe en fin de période et durablement sous la barre des 11% de recettes de gestion, avec une amorce d'effet de ciseaux. Elle reste donc fragile.

Compte tenu des efforts déjà réalisés dans ce scénario (hausse de 5 points de foncier bâti), il pourrait être envisagé de fixer comme objectif une épargne de gestion qui ne descende pas en-dessous des 12% des recettes de gestion (moyenne 2019 – 2021).

A l'issue du PPI, en 2026, l'épargne de gestion serait ainsi en mesure de prendre en charge de manière durable le poids de l'annuité de la dette issue du PPI.

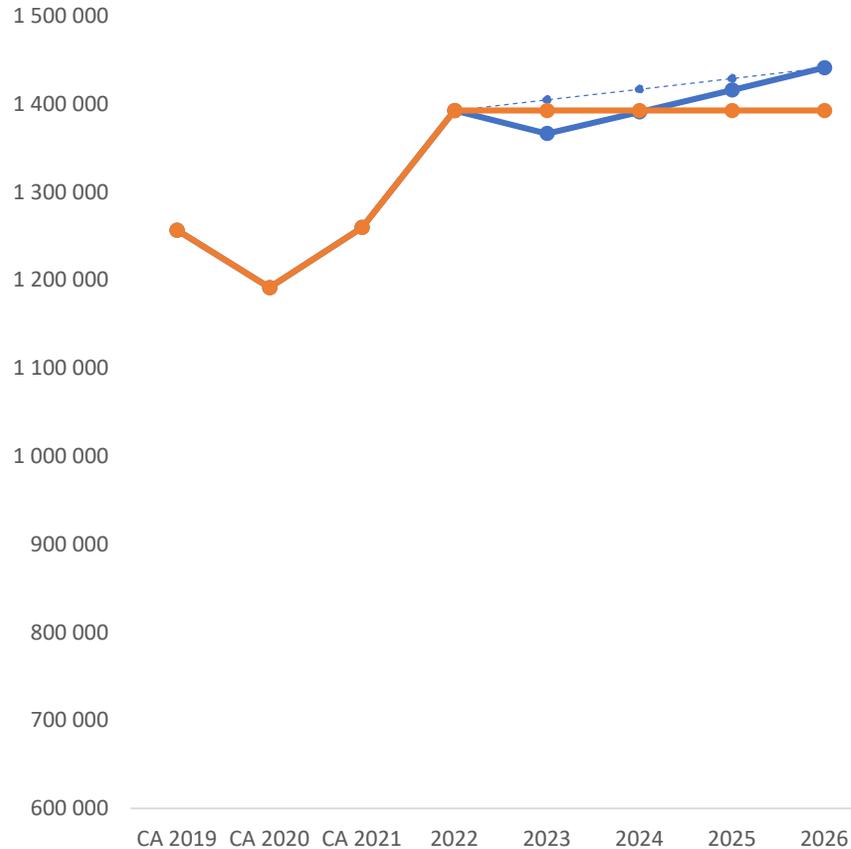
L'épargne nette se situe elle à un niveau favorable de 10% des recettes de gestion.

Afin d'atteindre ces ratios de santé financière, ce scénario nécessite d'un besoin en marge de manœuvre supplémentaire de 100 k€ à horizon 2026. Ceci représente, à horizon 2026, 0,8 points de foncier bâti ou 1,3% des dépenses de gestion.

Volume d'emprunt mobilisé 2022 - 2030	2 524 k€
dont entre 2022 et 2026	1 962 k€

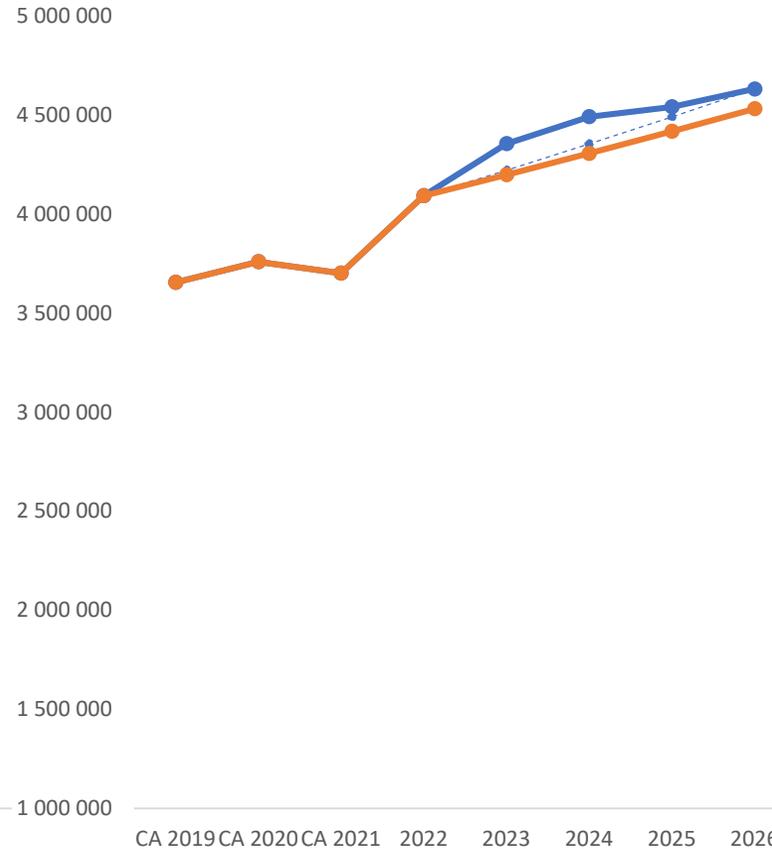
Scénario 2 - B | Résultats : Le besoin en marges de manœuvre supplémentaire

Graphique 1 : Intégration du besoin de marges de manœuvre dans la trajectoire d'évolution du 011



- Evolution du 011 en prospective
- - -●- - - Evolution 011 en prospective lissée sur la période
- Trajectoire lissée à suivre afin d'atteindre 50% du besoin en marges de manœuvre à horizon 2026

Graphique 2 : Intégration du besoin de marges de manœuvre dans la trajectoire d'évolution du 012



- Evolution du 012 en prospective
- - -●- - - Evolution 012 en prospective lissée sur la période
- Trajectoire lissée à suivre afin d'atteindre le besoin en marges de manœuvre à horizon 2026

Rappelons que le besoin en marge de manœuvre supplémentaire peut se traduire en une hausse des recettes ou une baisse des dépenses.

Au vu de l'effort déjà réalisé en recettes pour ce scénario, la conversion de l'objectif en terme d'évolution des charges au chapitre 011 et 012 peut se traduire par des **trajectoires alternatives, permettant d'atteindre, à horizon 2026, 100 k€ de marges de manœuvre supplémentaire**, tels que simulés dans ce scénario.

A horizon 2026, 100 k€ représentent 6,9% des charges à caractère général ou 2,2% des dépenses de personnel.

Afin d'atteindre, en 2026, le besoin en marge de manœuvre proposé, il conviendrait de suivre :

- **Une évolution annuelle moyenne du chapitre 011 entre 2022 et 2026 de -0,9% par an contre +0,9% actuellement.** Pour illustration, l'exercice 2022 constituant une année particulièrement élevée pour le chapitre 011, un objectif de stabilité jusqu'en 2026 par rapport au niveau atteint en 2022 permettrait de remplir 50% de l'objectif de marges supplémentaires (*graphique 1*)

et / ou

- **Une croissance annuelle moyenne du chapitre 012 entre 2022 et 2026 de +2,6% par an contre +3,1% actuellement** entre 2022 et 2026, permettrait d'atteindre 100% des objectifs (*graphique 2*). Notons que l'évolution actuelle tient compte des évolutions d'effectifs envisagés par la commune sur la période.

Scénario 2 - B | Résultats : La dette

Evolution de la dette	2022 - 2026
Pour rappel : CAF nette 2021 (% recettes gestion)	12,5%
Encours de dette 2021	660 923
Nouveaux emprunts 2022 - 2026	1 961 534
Encours de dette 2026	2 095 118
Soit une hausse de l'annuité de la dette 2021 - 2026	+111 811
Soit hausse de l'encours de dette 2021 - 2026	+1 434 195
Capacité de désendettement 2026	2,3
Pour rappel : CAF nette 2026 (% recettes de gestion)	9,2%

Evolution de la dette	2027 - 2030
Pour rappel : CAF nette 2027 (% recettes de gestion)	10,4%
Encours de dette 2026	2 095 118
Nouveaux emprunts 2027 - 2030	562 091
Encours de dette 2030	2 033 787
Soit une hausse de l'annuité de la dette 2026 - 2030	+28 635
Soit évolution de l'encours de dette 2026 - 2030	-61 331
Capacité de désendettement 2030	2,0
Pour rappel : CAF nette 2030 (% recettes de gestion)	10,1%

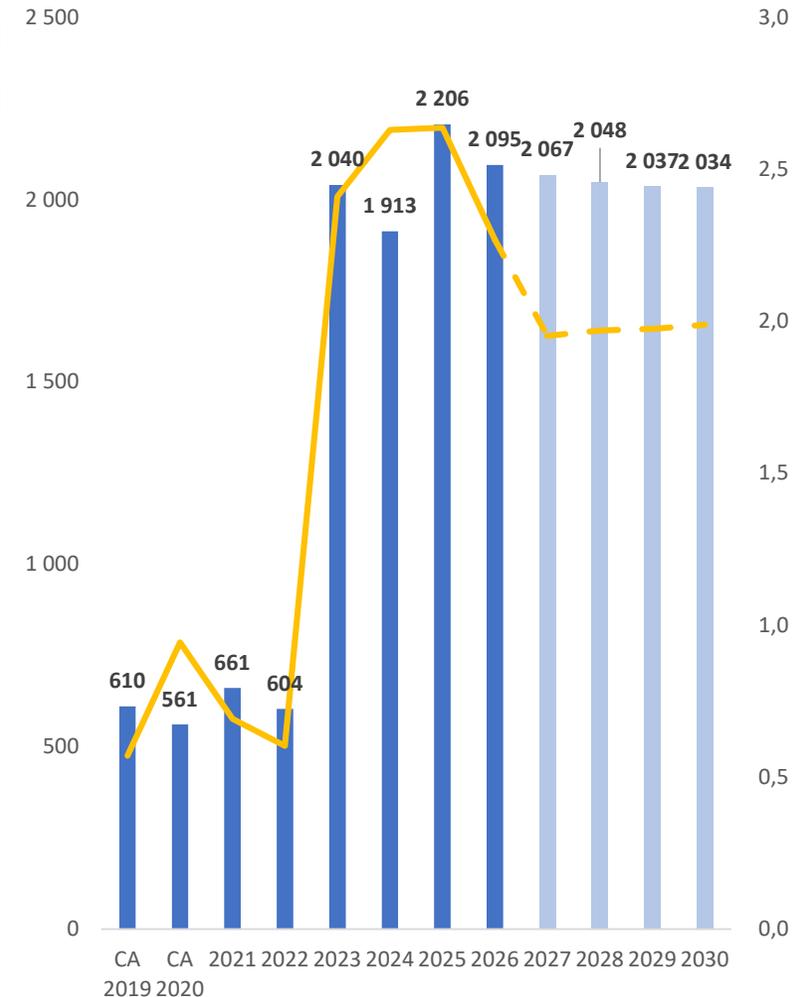
Concernant la dette, nous distinguons 2 périodes d'évolution :

- **La période 2022 – 2026**, où environ 1 962 k€ d'emprunts nouveaux sont simulés pour le financement du PPI, soit une hausse de l'encours de dette de 1 434 k€ par rapport à 2021 et une capacité de désendettement de 2,3 ans.
 - A l'issue du PPI en 2026, la commune dispose d'une capacité d'investissement : ses finances témoignent d'une capacité de désendettement favorable et une épargne nette correcte même si dégradée par rapport à son niveau de 2019.
- **La période 2027 – 2030**, où environ 562 k€ d'emprunts nouveaux sont simulés pour financer un effort d'investissement annuel égal à la moyenne du précédent mandat, soit une relative stabilisation de l'encours de dette par rapport à 2026 et une capacité de désendettement de 2,0 ans.

A l'issue de la période prospective, la commune possède une véritable capacité d'investissement (capacité de désendettement et épargne nette favorables). Notons également que, après 2030, la commune s'acquitterait d'une annuité du capital de la dette d'environ 120 k€. Elle peut donc emprunter 120 k€ par an sans hausse de son encours de dette.

Rappelons que ce scénario tient compte d'une hausse de 5 points du foncier bâti ainsi que du PPI de la commune entre 2022 et 2026 et de l'effort d'investissement annuel moyen de la période rétrospective entre 2027 et 2030, soit 19 882 k€ de dépenses d'investissement sur l'ensemble de la période prospective (2022 – 2030), dont 13 598 k€ entre 2022 et 2026.

L'encours de dette (k€) et la capacité de désendettement



Synthèse comparative

Synthèse comparative | Synthèse et conclusion

	Scénario fil de l'eau	Scénario 1 - D	Scénario 2 - A	Scénario 2 - B
Principes	- Pas de hausse de fiscalité - Effort moyen d'investissement 2014 - 2021	- Hausse de 5 points de foncier - Effort moyen d'investissement 2014 - 2021	- Hausse de 5 points de foncier - PPI de la commune	- Hausse de 5 points de foncier - PPI de la commune
Recettes de gestion 2026	7 722 667	8 369 686	8 369 686	8 369 686
Besoin de marges de manœuvre 2026	400 000	0	0	100 000
Épargne de gestion en % des recettes 2026	9,4%	11,6%	10,6%	11,8%
Épargne nette en % des recettes 2026	7,1%	10,4%	8,0%	9,2%
Recettes de gestion 2030	8 236 928	8 947 962	8 947 962	8 947 962
Besoin de marges de manœuvre 2030	675 000	0	0	125 000
Épargne de gestion en % des recettes 2030	12,2%	11,6%	10,6%	12,0%
Épargne nette en % des recettes 2030	10,1%	11,3%	8,5%	10,1%
Dépenses d'équipement 2022 - 2030	14 139 000	14 139 000	19 881 500	19 881 500
Emprunts 2022 - 2030	2 695 965	0	3 110 364	2 523 625
Encours de dette 2030	2 368 266	123 352	2 574 014	2 033 787
Capacité de désendettement 2030	2,49	0,12	2,89	1,99

Notons que, dès le scénario au fil de l'eau (soit avant intégration du PPI de la commune), 675 k€ de besoin de marges de manœuvre supplémentaires se dégagent à horizon 2030. Toutes choses égales par ailleurs, l'épargne de gestion se situe ainsi dans une trajectoire de dégradation qu'il conviendrait de corriger.

Nous constatons ainsi que la hausse de 5 points de foncier bâti permet à la commune de financer son effort moyen d'investissement sur la période rétrospective (2014 – 2021), sans recours à la dette ni dégradation de sa santé financière (Scénario 1-D) : **la hausse de foncier permet donc de corriger l'effet ciseaux constaté dans le scénario au fil de l'eau.**

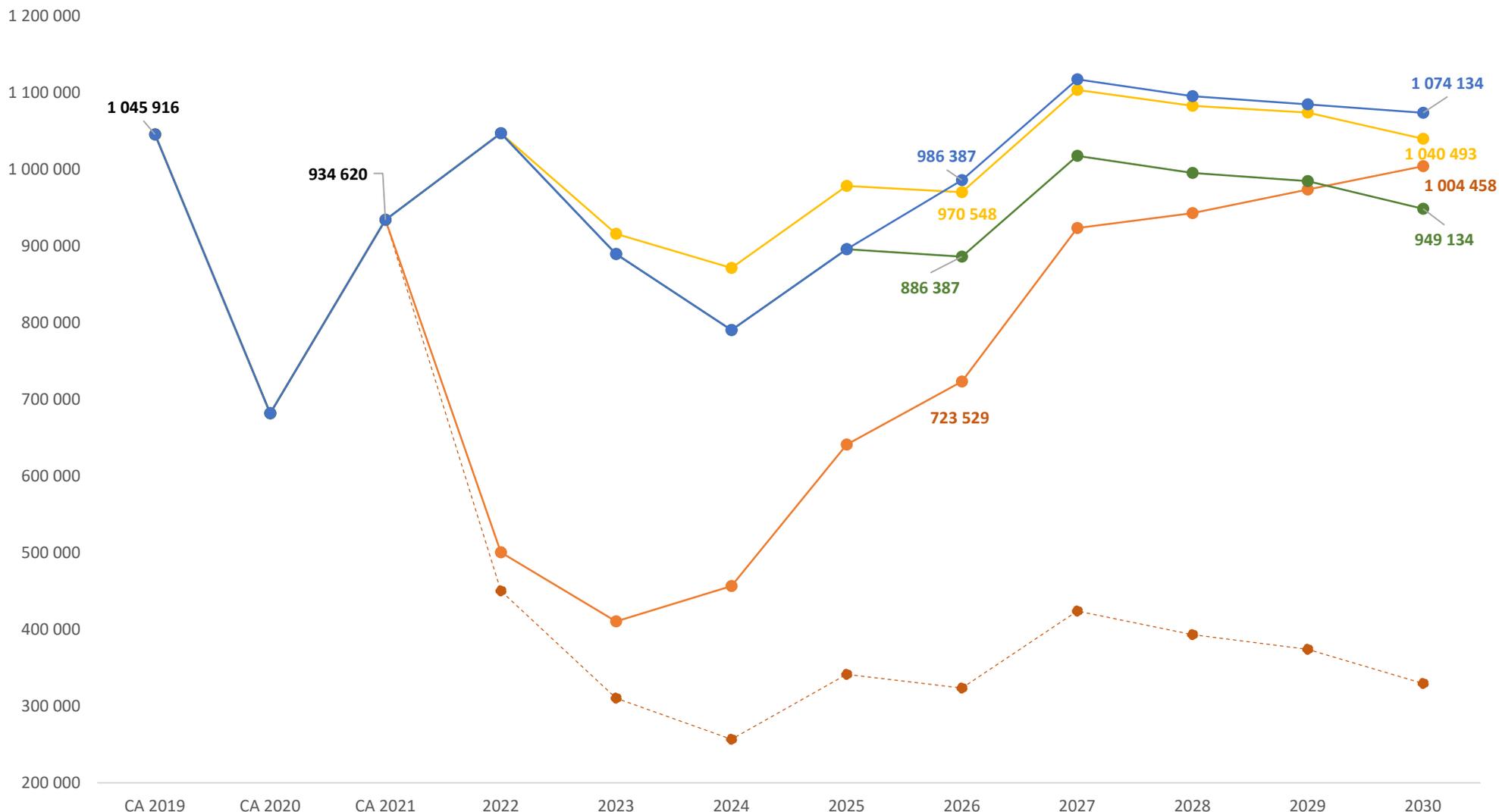
Néanmoins, l'intégration du PPI de la commune (scénario 2), nécessite de vérifier les conditions de sa soutenabilité.

La hausse de 5 points de foncier bâti permet à la commune de financer son PPI sans dégrader fortement ses marges de manœuvre (scénario 2-A) : notons ainsi, en fin de période, une épargne de gestion qui s'élève à 10,6% des recettes de gestion, soit un niveau correct mais fragile, qui réduit la capacité d'investissement de la commune.

Pour améliorer la soutenabilité financière du PPI de la commune, il conviendrait de dégager 100 k€ de marges de manœuvre supplémentaire à horizon 2026 et 125 k€ à horizon 2030 (scénario 2-B) qui pourraient améliorer le niveau d'épargne de gestion de la commune et lui permettraient de conserver, en fin de période, une réelle capacité d'investissement supplémentaire.

Synthèse comparative | Evolution de l'épargne de gestion

Evolution de l'épargne de gestion



14 139 k€ d'investissement

- Scénario 0**
 - Fiscalité constante
 - 675 k€ de besoin de marge de manœuvre
 - 2 696 k€ d'emprunt
- Scénario 0 avant correction**

- Scénario 1D**
 - Hausse 5 pts FB
 - 0 k€ de besoin de marge de manœuvre
 - 0 k€ d'emprunt

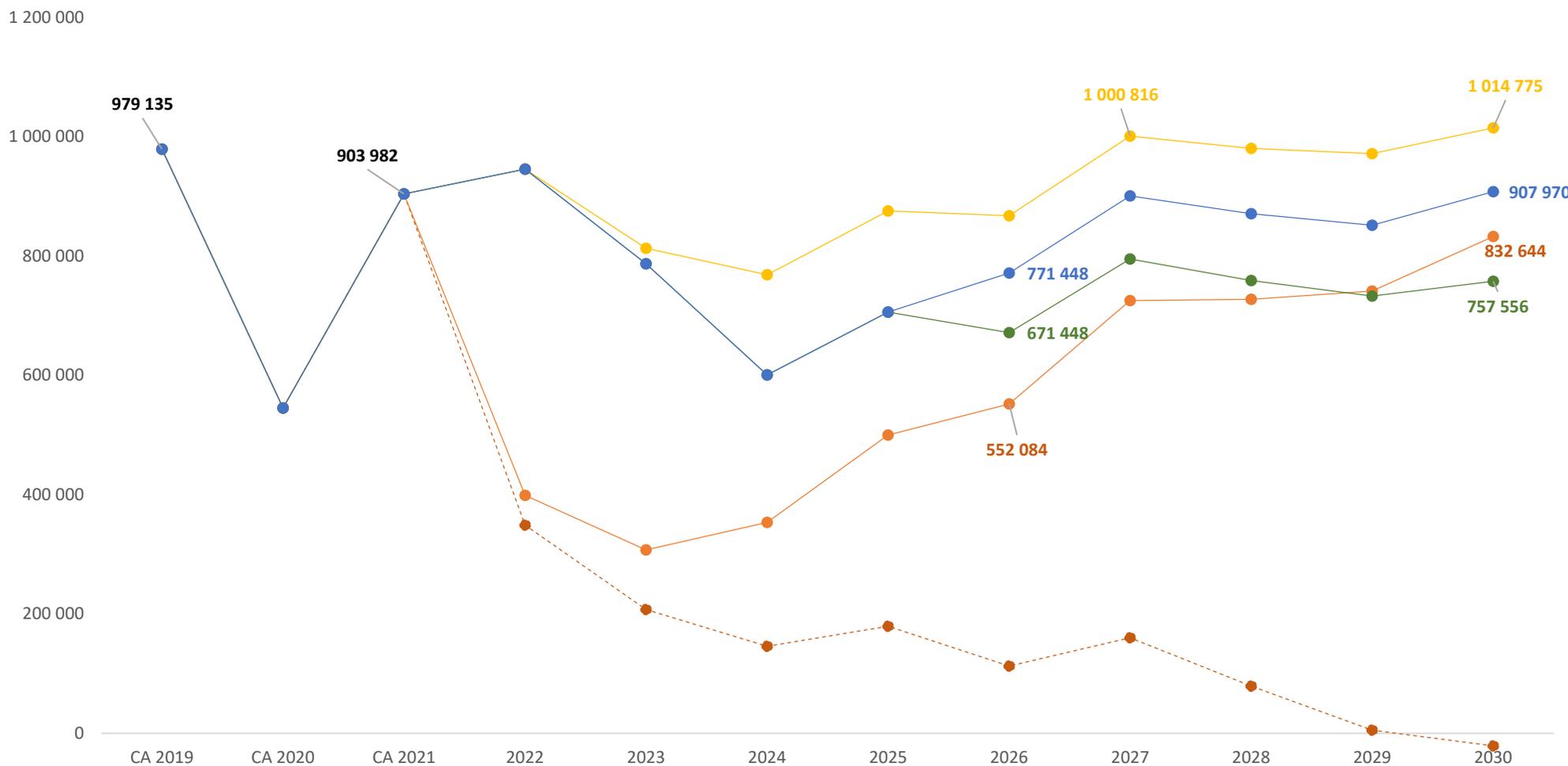
19 882 k€ d'investissement

- Scénario 2A**
 - Hausse 5 pts FB
 - 0 k€ de besoin de marge de manœuvre
 - 3 110 k€ d'emprunt

- Scénario 2B**
 - Hausse 5 pts FB
 - 125 k€ de besoin de marge de manœuvre
 - 2 524 k€ d'emprunt
 - Scé. 2B avant correction = Scé. 2A

Synthèse comparative | Evolution de l'épargne nette

Evolution de l'épargne nette



14 139 k€ d'investissement

- Scénario 0**
 - Fiscalité constante
 - 675 k€ de besoin de marge de manœuvre
 - 2 696 k€ d'emprunt
- Scénario 0 avant correction**
- Scénario 1D**
 - Hausse 5 pts FB
 - 0 k€ de besoin de marge de manœuvre
 - 0 k€ d'emprunt

19 882 k€ d'investissement

- Scénario 2A**
 - Hausse 5 pts FB
 - 0 k€ de besoin de marge de manœuvre
 - 3 110 k€ d'emprunt
- Scénario 2B**
 - Hausse 5 pts FB
 - 125 k€ de besoin de marge de manœuvre
 - 2 524 k€ d'emprunt
 - Scé. 2B avant correction = Scé. 2A



[kpmg.fr](https://www.kpmg.fr)